



**INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR  
CS61595  
75015 Paris Cedex 15  
T 01 53 15 70 00  
[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# **CPR MIDDLE-CAP FRANCE**

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français**

---

**RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

---

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>9</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>23</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>25</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>26</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>32</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>37</b>
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	41
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>42</b>
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	56
Inventaire	58
<b>Annexe(s)</b>	<b>59</b>
Information SFDR	60
Rapport annuel de l'OPC Maître	69

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Middle-Cap France - E

Code ISIN : (C) FR0010917633

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - E, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - E est libellée en EUR.

CPR Middle-Cap France - E a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - E capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible      rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Middle-Cap France - R

Code ISIN : (C) FR0013294667

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - R, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités..

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - R est libellée en EUR.

CPR Middle-Cap France - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Middle-Cap France - I

Code ISIN : (C/D) FR0012601169

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - I, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - I est libellée en EUR.

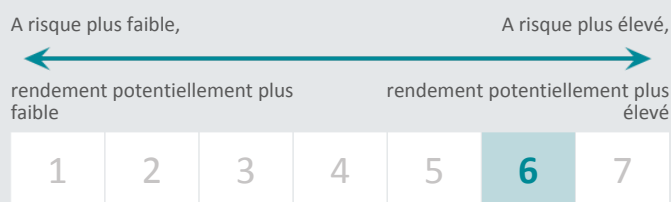
CPR Middle-Cap France - I a une durée de placement recommandée supérieure à supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - I capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Middle-Cap France - PERI

Code ISIN : (C) FR0013435591

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - PERI, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen ;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - PERI est libellée en EUR.

CPR Middle-Cap France - PERI a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - PERI capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible      rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce fonds reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Middle-Cap France - O Code ISIN : (C/D) FR0012117430

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - O, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleure que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Reliance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. CPR Middle-Cap France - O est libellée en EUR.

CPR Middle-Cap France - O a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - O capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Middle-Cap France - P

Code ISIN : (C) FR0010565366

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - P, vous investissez dans un portefeuille nourricier

du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Reliance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - P est libellée en EUR.

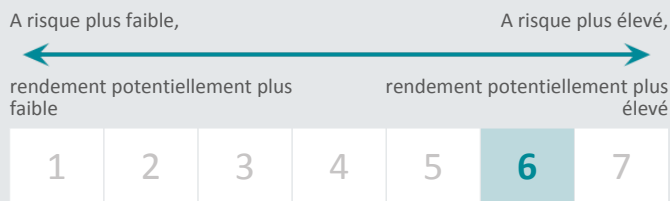
CPR Middle-Cap France - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.



## Compte rendu d'activité

Avril 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois d'avril avec une performance négative de -0.6% dans un contexte macro-économique instable marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le manque de visibilité sur l'évolution des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Les troupes russes se sont retirées de Kiev suite aux pourparlers positifs mais le Kremlin se concentre actuellement sur l'occupation de l'est de l'Ukraine. Les sanctions continuent à peser de plus en plus sur la Russie à cause de ses actes militaires qualifiés de « crimes de guerre » par les Américains et les Européens avec notamment l'interruption des paiements de la dette en dollars provenant des comptes du gouvernement russe dans les banques américaines mais aussi avec les annonces d'embargo sur les importations de charbon russe. Après la forte baisse du dernier du mois, le Nasdaq a enregistré sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008, au cour de la crise financière (-13.3%), et le S&P500 a connu son plus mauvais mois depuis mars 2020 et le début de la pandémie (-8.8%). Sur le front économique, le FMI a réduit sa prévision de croissance de la zone euro à +2.8% pour 2022 (vs +4% auparavant) et à +2.3% pour 2023. Le taux d'inflation annuel en zone euro s'établit à +7.5% en mars 2022 (vs +5.9% en février). Selon l'institut allemand de prévisions économiques, l'Allemagne plongerait dans la récession en 2023 en cas d'arrêt immédiat des approvisionnements en gaz russe avec un PIB qui baisserait de -2.2%. Au UK, l'inflation pour le mois de mars atteint +7% (son plus haut depuis 30 ans) supérieure au consensus à +6.7% et après un mois de février à +6.2%. Aux US, le FMI a réduit sa prévision de croissance pour les Etats-Unis à +3.7% (vs +4% auparavant) et à +2.3% en 2023. La croissance T1 (en rythme annualisé) est ressortie à -1.4% vs -1.0% attendu par le consensus. Du côté des banques centrales, plusieurs pays tels que la Pologne, le Canada, la Corée du Sud et la Nouvelle Zélande ont relevé leurs taux directeurs afin de contrer l'inflation qui atteint un niveau historique. Cependant, le discours de la FED est plus rigide. J. Powell envisage une hausse des taux de +50bps lors de la réunion du 3 et 4 mai prochain et prévoit de réduire son bilan (aujourd'hui à 8700Mds\$) de -95Mds\$ au maximum par mois. La BCE a maintenu ses taux inchangés (Dépôt à -0.5% et refinancement à 0%). Mais, les membres du conseil des gouverneurs de la BCE adoptent désormais un discours plus hawkish. Les marchés semblent désormais anticiper une hausse de +50bps d'ici septembre. Concernant les secteurs, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs au détriment des secteurs cycliques. L'alimentation et la distribution alimentaire (+4.65%) surperforment le MSCI Europe dans un contexte de hausse de la volatilité et d'aversion au risque. Les Utilities (+2.4%) profitent de l'annonce d'embargo du Japon et de l'UE sur le charbon russe qui ont provoqué une hausse du prix du charbon de +26.1% sur le mois. Le secteur des Energies (+3.47%) continuent de profiter de la hausse des prix du pétrole avec un Brent à 109.34\$ (+1.4%) sur le mois et un WTI à 104.69\$ (+4.4%). Au cours du mois, l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Simultanément le secteur de la santé enregistre une performance mixte avec une très bonne performance des grands laboratoires pharmaceutiques (+3.39%) compense par une sous performance notable des équipementiers médicaux (-7.77%) Enfin, la technologie (-6.92%) enregistre la pire performance sur le mois, souffre des tensions sur les taux, avec un 10 ans US à désormais 2.9%. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 avril, le portefeuille, composé de 63 titres, est investi à 92.9%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 84.7% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8.2% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Generix (+33.80%) qui fait l'objet d'une OPA de la part de ses dirigeants pour un probable retrait de la cote, GTT (+12.51%) et Française de l'énergie (+16.56%). A l'inverse Abivax (-22.68%), Beneteau (-15.61%) et Pharmagest interactive (-11.66%) contribue négativement à la performance. Durant la période nous avons pris quelques bénéfices sur Maisons du monde, Vicat et groupe LDLC pour nous repositionner sur Mersen.

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## Mai 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe a clôturé le mois de mai avec une performance négative de -0.78% dans un contexte toujours instable, tant sur le plan géopolitique que macroéconomique. Du point de vue géopolitique, la Finlande et la Suède ont officialisé leur demande d'adhésion à l'OTAN, tandis que la Russie semble en bonne voie d'atteindre ses objectifs militaires dans le Donbass malgré les aides militaires et économiques octroyées à l'Ukraine par l'occident. Simultanément, le blocage des exportations de ressources alimentaires ukrainiennes par la Russie, fait craindre le pire pour certains pays en développement. Enfin le front économique, la directrice générale du FMI a déclaré que « l'horizon s'était obscurci » tout en excluant toutefois un risque de récession mondiale. Au niveau européen, le PIB de la zone euro a augmenté de +0.3% au premier trimestre tandis que l'inflation est restée stable à un niveau très élevé de +7.4% en avril. Malgré cela, les indices de la zone euro ont montré une forte baisse de l'activité économique sur le mois d'avril. De son côté, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour l'UE et s'attend désormais à un PIB de +2.7% en 2022 et de +2.3% en 2023 vs +4% en 2022 et +2.8% en 2023 précédemment. Aux Etats-Unis, la situation est similaire avec la baisse de la confiance des consommateurs et la baisse de l'activité globale. Le président américain a assuré néanmoins qu'une récession peut être évitée aux Etats-Unis et a annoncé de nouvelles mesures économiques avec notamment un nouveau partenariat en Asie Pacifique avec davantage d'intégration dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de l'économie numérique et des énergies vertes. Du côté des Banques centrales, la FED et la BOE ont augmenté leurs taux directeurs de +50bps et +25bps respectivement afin de combattre les niveaux record de l'inflation. La BCE a maintenu ses taux inchangés mais a adopté un discours plus favorable au durcissement monétaire et annonce la fin du « quantitative easing » et une première hausse des taux (depuis 2011) à partir de juillet. En Chine, la Banque centrale a baissé un de ses taux « le Loan Prime Rate 5 ans » de -15bps afin de soutenir son économie fortement affectée par les restrictions sanitaires. Le gouvernement chinois a toutefois annoncé un allègement des restrictions à la fin du mois et la reprise progressive des activités à Shanghai et Pékin. Concernant les secteurs, l'Energie (+11.09%) a fortement surperformé soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz suite aux annonces d'embargo contre les exportations énergétiques russes. Le secteur des Banques (+5.9%) est en hausse également grâce aux discours plus hawkish de la banque centrale européenne qui pourrait monter ses taux à 2 reprises d'ici le 3eme trimestre afin de ne plus afficher de taux négatifs. A l'inverse les secteurs des services aux entreprises (-5.9%), des équipementiers télécom (-5.8%) et des logiciels (-5.3%) sous performant. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 mai, le portefeuille, composé de 64 titres, est investi à 93.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 85.9% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Bigben Interactive (-9.76%), Carbios (+9.35%) et Eramet (+9.76%). A l'inverse Assystem (-8.1%), Lectra (-6.7%) et Maisons du monde (-24.5%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons vendu notre position sur Abivax pour nous repositionner sur EuroAPI, entreprise nouvellement cotée issue du groupe Sanofi et un des principaux fournisseurs mondiaux de principes actifs pharmaceutiques. Nous avons également participé à l'introduction en bourse de Lhyfe, seul producteur français d'hydrogène vert.

## Juin 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Forte chute du MSCI Europe en juin avec une baisse de -7.73% dans un contexte toujours instable à la fois sur le plan macro-économique que le plan géopolitique. Simultanément, les petites valeurs françaises amplifient le mouvement avec une baisse de -9.96% Sur le front géopolitique, l'Ukraine a annoncé que la Russie a pris le contrôle de 20% de son territoire. Les pays occidentaux ont validé un 6ème paquet de sanctions contre la Russie avec l'officialisation de l'embargo à 90% des exportations pétrolière russes et l'exclusion de la plus grande banque en Russie « Sberbank » du système Swift. Le gouvernement américain estime que V. Poutine veut désormais envahir la quasi-totalité de l'Ukraine. Les tensions s'accroissent entre les européens et la Russie tandis que Gazprom commence à réduire ses exportations sous prétexte de pannes techniques dans le gazoduc Nord Stream (-50% pour l'Italie, -60% pour l'Allemagne). Sur le front économique, la situation se dégrade de plus en plus avec la crise énergétique qui pèse sur l'Europe mais aussi avec les contraintes d'approvisionnement. Le taux d'inflation en zone euro a

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

atteint +8.1% et +8.6% aux US pour le mois de mai sur un an. Les PMI également se sont dégradés (51.9 en zone euro en juin vs 54.8 en mai) reflétant la baisse de l'activité économique et de la demande en Europe, continent le plus touché par la guerre et les sanctions contre la Russie. En Allemagne, les ventes au détail ont augmenté de +0.6% en mai (vs consensus +0.5%) après avoir baissé de -5.6% en avril. Cependant, les chiffres de chômage allemand sont ressortis en hausse de +133k chômeurs en juin contre une baisse de -5k attendue par le consensus. En France, l'inflation pour le mois de juin progresse à +6.5% yoy, en ligne avec les attentes et au UK la croissance du PIB au T1 est ressortie en hausse de +0.8% vs T4 2021 et +8.7% yoy en ligne avec les attentes. En Asie, le PMI chinois est ressorti à 54.1 en juin vs 48.4 en mai, le niveau le plus haut sur un an. La production industrielle japonaise a quant à elle baissé de -7.2% en mai sur un mois (vs consensus -0.3%), sa plus forte baisse depuis 2 ans. Les taux 10 ans ont augmenté au cours du mois de juin, atteignant un pic (sur le mois) : Allemagne : 1.77% (le 21/06), France : 2.29% (21/06), Italie : 4.02% (14/06) dans le sillage des chiffres d'inflation et discours des banques centrales avant de baisser sur les craintes de récession économique. Du côté des Banques centrales, la BCE a confirmé lors de son comité la fin de son programme de QE à partir du 1er juillet et une hausse du taux de dépôts de +25bps dès juillet (pouvant aller jusqu'à +50bps en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. Aux Etats-Unis, la FED a augmenté son taux directeur de +75bps à 1.75%, la première hausse d'une telle ampleur depuis 1994. La BOE quant à elle a relevé - une nouvelle fois - son taux de +25bps le portant à 1.25%. Concernant les secteurs, tous les secteurs sont en baisse pendant le mois de juin. Le secteur des Matériaux de Base (-16.3%) est pénalisé par les craintes de récession qui pèsent après la publication de PMI, des chiffres de l'inflation mais aussi avec le discours de Jerome Powell le jeudi 24 juin qui a évoqué le risque d'une possibilité de récession. Le secteur de l'Immobilier (-17.9%) est impacté par la forte hausse de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Surperformance des secteurs défensifs en juin avec la Santé (-1.9%) et la grande distribution et l'alimentation (-1.8%) en raison des incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année. Bilan des principales positions du mois Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 juin, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 94.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.3% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Seche Environnement (+10.5%), Euroapi (+11.18%), et Prodways (+13.9%). A l'inverse Nexans (-20.8%), Chargeurs (-21.6) et Mersen (-13.13%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons vendu notre position sur Maisons du monde, Nexity et Esker pour nous renforcer sur Euroapi.

## Juillet 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens ont clôturé le mois de juillet en hausse de 7.6%, la plus forte depuis l'annonce du vaccin contre le Covid 19 en novembre 2020. Ils ont profité du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4ième hausse des taux de 75bp cette année a déclaré. Ne pas percevoir de récession à ce stade et, Etre prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation (mécanisme de protection de la transmission monétaire) et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps (vs cons +25bps), pour la première fois depuis juillet 2011. Enfin les marchés profitent également de la saison des résultats sur certains secteurs spécifiques. Sur le front géopolitique, la guerre s'intensifie toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie déclarant désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Séparément, les 2 pays se sont alignés sur un accord pour la reprise des exportations de céréales depuis l'Ukraine après la signature d'une convention en Turquie sous la présence de l'ONU et du président turc. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé son départ courant juillet suite à une vague de démissions de ses principaux ministres. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella a dû se résoudre à l'accepter suite à l'échec d'obtention du vote de confiance de la part de 3 partis de sa coalition. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan énergétique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord pour s'engager à baisser de -15% leur consommation de gaz en réponse à la quasi fermeture de Nord Stream 1 qui ne fonctionne plus qu'à 20% de ses capacités. Le taux d'inflation a atteint +9.1% en juin aux Etats-Unis (un plus haut niveau depuis 1981) et +8.6% en Zone Euro en juin, puis +8.9% en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publié le samedi 30 - un record historique. En Asie, la

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

Chine a adopté une politique monétaire accommodante avec des taux directeurs inchangés mais aussi avec l'autorisation des collectivités à émettre de la dette à hauteur de 220Mds\$. Au Japon, la Banque centrale maintient également son taux directeur inchangé à -0.1% grâce au faible niveau d'inflation à +2.1%. En Europe, les problématiques d'approvisionnements en gaz pèsent sur les 27. Les PMI du mois de juillet sont à la fois en diminution rapide et également inférieurs aux attentes du consensus. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception des télécoms en baisse de -2.7%, l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Les secteurs des semi-conducteurs, de l'immobilier ou des biens d'équipements restent les grands gagnants de la baisse des taux, avec des hausses respectives de 21.2%, 14% et 13.8%. Enfin du côté des retardataires, la banque et l'assurance marquent le pas. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mises en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous-thèmes n'étant pas exclusifs, une entreprise peut appartenir à différents sous-thèmes simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 juillet, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 95.5%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.2% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 8.3% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Nexans (+26.5%), LISI (+25.8%) et Mersen (+23.9%). A l'inverse Abivax (-20.1%), Bonduelle (-15.5%) et M6 (-7.5%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons arbitré Bigben Interactive pour Nacon, repris une position sur Maisons du Monde, renforcé celle sur Ekinops et allégé nos positions sur Thermador, Wavestone et M6.

## Août 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Après le fort rebond du mois de juillet, les marchés actions européens enregistrent en août une nouvelle baisse significative de -4.91%. Ces derniers ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique, exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité (sur le marché de gros) qui ont progressé de +59%/+35%/+29% en Allemagne/France/UK sur le mois pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux, éloignant ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de 75bps au lieu de 50bps en septembre, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. Simultanément les bombardements se poursuivent autour de la centrale de Zaporijia faisant craindre un désastre nucléaire. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan tandis que la Chine poursuit ses exercices militaires après la visite de la Présidente de la Chambre des représentants N. Pelosi. Afin de pouvoir assurer une production d'électricité plus stable à moyen terme, la voie du nucléaire a été reprise par plusieurs pays pour lutter contre les effets de cette guerre. Le Royaume-Uni a confirmé le financement de la centrale nucléaire de Sizewell alors que le Japon souhaite redémarrer plusieurs réacteurs déjà existants et envisage de construire des réacteurs nucléaires de nouvelle génération. L'Allemagne réfléchit quant à elle, à étendre la durée de vie des 3 dernières centrales nucléaires du pays dont la fermeture était initialement prévue cette année. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel (à 243€/MWh vs 65€ en début d'année) après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle « maintenance ». La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. En Allemagne, l'inflation atteint comme attendu +8.8% yoy en août (vs +8.5% en juillet) tandis que celle de la zone euro ressort à +8.9% yoy en juillet. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint +10.1% yoy en juillet (vs cons à +9.8%). Aux Etats-Unis, l'inflation s'est stabilisée sur un mois en juillet (vs cons de +0.2%) mais le PIB américain a reculé de -0.6% en rythme annualisé au T2 2022 (vs cons à -0.7%). Malgré ce 2e trimestre consécutif de baisse, les données économiques suggèrent un ralentissement de l'activité économique plutôt qu'une récession. La production industrielle en juillet a progressé de +0.6% (vs une stagnation en juin) et le

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

taux de chômage en juillet est revenu à son niveau pré pandémie de 3.5% (vs cons à 3.6%). En Asie, en juillet, l'inflation est ressortie à +2.6% yoy au Japon et + 2.7% yoy en Chine. Dans un contexte de hausse des taux, la Chine a abaissé son taux préférentiel de prêt à 3.65% contre 3.70% auparavant pour stimuler la croissance. Du côté des secteurs en Europe, l'énergie (+3.3%) surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois, soit en croissance de +18% en août, suite à l'annonce des 3 jours de fermeture du Gazoduc Nord Stream. Suivi du secteur de l'assurance (+0.21%) et de la banque (-1.01%). A l'inverse les secteurs de l'immobilier (-12.51%), des équipementiers médicaux (-12.20%), et des semi-conducteurs sous-performent massivement. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 60 titres, est investi à 94%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.1% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Afyren (+15.36%), Axway (+10.53%) et Ewclusive Networks (+8.42%) et Neurones (+7.30%). A l'inverse OVH (-20.43%), Eramet (-17.54%) et Sopra Steria (-14.92%) ont contribué négativement à la performance. Durant cette période estivale relativement illiquide nous n'avons pas effectué de mouvement significatif.

## Septembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe (-6.28%) réalise une performance négative pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales (hausse de +75bps de la FED et de +50 bps de la BoE) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. Elle devrait une nouvelle fois augmenter ses taux d'au moins +50 bps lors de sa prochaine réunion (27 octobre). C. Lagarde a affirmé que l'objectif du cycle de hausse des taux était d'atteindre le taux neutre (environ 2%) et de combattre l'inflation. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion (3 novembre). La BoE rachètera des obligations long terme (d'une maturité supérieure à 20 ans) jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir de la stabilité monétaire. En Asie, la BoJ a poursuivi sa politique accommodante en maintenant son taux des dépôts à -0.1% malgré les +3.0% d'inflation annuelle au mois d'août, un chiffre inédit depuis 2014. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. Le Président ukrainien a indiqué que le pays soumettait une demande accélérée pour rejoindre l'OTAN et qu'il refuse de négocier avec la Russie tant que V. Poutine est au pouvoir. Le Président russe a rencontré le président chinois, Xi Jinping, lors de son premier déplacement international depuis le début de la pandémie du Covid. Lors de cet échange, le Président chinois a affirmé être disposé à travailler avec la Russie pour assumer sa position de grande puissance mondiale. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Les mesures des gouvernements pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages et atténuer la hausse des coûts des entreprises se multiplient. Le gouvernement britannique, désormais dirigé par Liz Truss, a présenté son mini-budget comprenant des réductions d'impôts dont l'annulation de la hausse de l'impôt sur les sociétés de 19% à 25%. Ces mesures devraient coûter 60Mds£ sur les 6 prochains mois. En France, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire limitant la hausse des prix de l'énergie à +15% en 2023. Sur le plan économique, le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à +2.2% pour l'année prochaine (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0.3% en 2023 (vs +1.6% en juin) alors qu'elle estime que l'Allemagne entrera en récession en 2023 avec une croissance de -0.7% sur an. L'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre (vs +9.1% en août) dans la zone Euro, portée par un pic en Allemagne à +10.9% yoy en septembre (vs +8.8% en août). Au Royaume Uni, l'inflation a ralenti à +9.9% yoy en août

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

après atteint plus de 10% en juillet. Aux États-Unis, l'inflation a également ralenti à +8.3% yoy en août (vs consensus à +8.1%) mais l'inflation sous-jacente est ressortie supérieure aux attentes à +6.3% vs +5.9% au mois de juillet. L'OCDE a aussi abaissé ses prévisions de croissance à +1.5% en 2022 (vs +2.5% en août) et +0.5% en 2023 (vs +1.2% en juin) malgré un marché du travail qui reste robuste. En Asie, l'inflation a augmenté au Japon à 3.0% yoy en août (vs +2.6% en juillet) mais elle a ralenti en Chine à +2.5% yoy en août (vs +2.7% en juillet). Du côté des secteurs en Europe, le secteur IMMOBILIER (-17.7%) est fortement pénalisé par l'impact de la hausse de taux et la détérioration de l'environnement macro-économique. De la même manière, le secteur de la TECHNOLOGIE (-8.2%) est pénalisé par l'impact des hausses de taux sur les valorisations ainsi que par le sell off du Nasdaq (-10.6% en août). Le secteur des UTILITES (-8.9%) est pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Les secteurs liés aux matières premières surperforment : METAUX & MINES (-4.2%) & ENERGIE (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut (Brent : +2.5%) durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+ qui sera décidée lors de sa réunion de début octobre. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 92.2%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 84.3% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été EuroApi (+10.16%), Waga energy (+4.19%) et Prodways (+8.7%). A l'inverse Compagnie des Alpes (-22.4%), Groupe Gorge (-19.1%) et Equasens (-22.15%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, Generix a fait l'objet d'un retrait de la cote à 10€. Nous avons profité de la forte baisse sur la fin du mois pour compléter nos positions sur Vilmorin, Aubay, Chargeur et Veroquinol.

## Octobre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois en hausse MSCI Europe (+6.2%) porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futures dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). Cette dernière devra décider de l'ampleur de la prochaine hausse des taux lors de sa réunion du 3 novembre sans connaître le plan fiscal du gouvernement britannique (dont l'annonce a été décalée au 17 novembre vs 31 octobre initialement prévu). Certains responsables de la FED ont commencé à signaler leur désir à la fois de ralentir bientôt le rythme des augmentations et de cesser d'augmenter les taux au début de l'année prochaine. De son côté, la BoJ a maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, K. Kwateng a été limogé de son poste de ministre des Finances par Liz Truss et a été remplacé par J. Hunt, ce dernier a immédiatement annoncé l'abandon de presque toutes les mesures fiscales annoncées en septembre. Liz Truss a également démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral) et va ainsi effectuer son troisième mandat à la Présidence. En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie (confinement dans la ville de Xi'an avec 13m habitants). Au Japon, le gouvernement a annoncé un plan d'aides aux ménages de 29 600Mds¥ (environ 200Mds\$) afin de stimuler l'économie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bps. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. Le PIB T3 a progressé de +2.1% yoy (vs +4.1% au T2) et +0.2% en QoQ. En France, le PIB T3 a augmenté de seulement +1.0% yoy (vs 4.2% au T2). L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

zone euro de +10.7% yoy (vs +10.0% en septembre). En Allemagne et en France, l'IPC a augmenté, respectivement, de +6.2% yoy (vs +5.6% en septembre) et de +10.4% yoy (vs +10.0% en septembre). Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au T3 (vs -0.6% au T2) et l'inflation a ralenti à +8.2% yoy en septembre (vs +8.3% en août). Cependant, le PMI composite a baissé à 47.3 en octobre (vs 49.5 en septembre) et les demandes d'allocations au chômage ont augmenté à 220K lors de la semaine du 22 octobre (vs 193K lors de la semaine du 25 septembre). En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% yoy au T3 (vs +0.4% au T2) mais l'inflation a augmenté à +2.8% yoy en septembre (vs +2.5% en août). Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0% (vs consensus à +2.9%). Sur le plan sectoriel, meilleure performance du secteur des VOYAGES & LOISIRS (+16.3%) qui est porté par de bons résultats T3 et des perspectives rassurantes pour 2022 dans un contexte de reprise de voyage dès le début de l'été. Le secteur de l'ENERGIE (+10.9%) a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bps par l'OPEP+ (soit le double de ce que le consensus attendait). Les résultats T3 des sociétés du secteur ont démontré un environnement opérationnel très favorable, avec des résultats records, et retour à l'actionnaire important. Sous-performance du segment Staples : ALIMENTATION & BOISSONS (+1.1%) et PRODUITS & SERVICES DE CONSOMMATION (+2.0%) dans un contexte de hausse des taux (10 ans US +22bps à 4.04% sur le mois, 10 ans Allemand +4bps à 2.14%). Les résultats T3 pourtant supérieurs aux attentes des spiritueux n'ont pas suffi à convaincre le marché. Bilan des principales positions du moisLe portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 octobre, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 93.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.8% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 6.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Linedata Services (+35.4%), Groupe Gorge (+17.67%) et Seche Environnement (+13.6%). A l'inverse Nacon (-37.1%), Eramet (-18.5%) et Waga Energy (-7.5%). Durant la période, Linedata a profité d'une OPRA portant sur 17% du capital. Nous avons pris des bénéfiques sur Nexans, suite à la bonne publication des resultats et coupé une partie de nos positions sur Nacon suite à la suite de resultats inferieur à nos attentes. Simultanément nous avons complété nos positions en Roberter, Groupe Gorge, Beneteau et OVH.

## Novembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse MSCI Europe (+6.8%). La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. D'après les minutes de la BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme d'environ 2% malgré le risque de récession en zone euro. Christine Lagarde a également indiqué que la BCE poursuivra ses hausses des taux et que les principes de la réduction du bilan de la BCE seront présentés en décembre. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%. Cependant, elle a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. De son côté, la FED a relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. Les minutes de la FED ont montré qu'une majorité des membres estiment qu'il sera « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme des hausses des taux. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Le ministre des affaires étrangères russe, S. Lavrov, a déclaré lors du sommet du G20 que les conditions ukrainiennes pour entamer des pourparlers pour mettre fin à la guerre sont « irréalistes ». Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique. Ce budget prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. Aux Etats-Unis, les républicains ont remporté la Chambre des représentants ou ils sont assurés d'avoir 218 sièges nécessaires pour obtenir la majorité. Les démocrates, avec au moins 50 sièges sur les 100, garderont le contrôle du Sénat même si les élections ne sont pas encore terminées. Un 2eme tour aura lieu en Géorgie le 6 décembre pour élire le prochain sénateur car aucun des deux candidats n'a obtenu 50% des voix. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

depuis le début de pandémie à 32K nouveaux cas (le 23/11) et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Les présidents des Etats-Unis et de la Chine se sont rencontrés en personne pour la 1ère fois depuis la pandémie et ont appelé à réduire les tensions entre les plus grandes économies du monde. Sur le plan économique, l'OCDE prévoit que le PIB mondial va croître de +3.1% en 2022 (vs +3.0% auparavant), à +2.2% en 2023 (en ligne avec la prévision précédente) et à +2.7% en 2024. En zone euro, C. Lagarde estime que le pic d'inflation n'était pas encore atteint. Pourtant, l'inflation a ralenti en zone euro à +10.0% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre). En France, l'IPC s'est maintenu à +6.2% yoy en novembre (vs consensus à +6.1%) et en Allemagne, l'IPC a ralenti à +10.0% yoy en novembre (vs +10.4% en octobre). Au Royaume-Uni, l'IPC a atteint son plus haut niveau depuis 1982 à +11.1% yoy en octobre (vs +10.1% en septembre). Le gouvernement britannique prévoit une contraction de son PIB en 2023 de -1.4% (vs OCDE -0.4%) et s'attend à une inflation de +7.4% l'année prochaine. Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.7% yoy en octobre (vs consensus +7.9% ; +8.2% en septembre). Cependant, les chiffres macro-économiques se sont dégradés. Le PMI composite a baissé à 46.3 en novembre (vs 48.2 en octobre) et les demandes d'allocations chômage ont progressé à 240k lors de la semaine du 19 novembre (vs 220K lors de la semaine du 29 octobre). En Chine, l'IPC a ralenti à +2.1% yoy en octobre (vs +2.8% en septembre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en octobre (vs +0.9% en septembre). Au Japon, le PIB annualisé a baissé de -1.2% au T3 (vs +4.6% au T2) et l'inflation a progressé à +3.7% yoy en octobre (vs +3.0% en septembre). Le secteur de la TECHNOLOGIE (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la DISTRIBUTION (+13.3%) a surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur de la santé (+3%) reste en retard après, suite à la contreperformance de Roche suite à l'échec de phase III de son médicament dans la maladie d'Alzheimer). Enfin Le secteur des TELECOMMUNICATIONS (+0.4%) a été pénalisé par la performance de Vodafone (-9.6%) suite à un warning à l'issue de sa publication de résultats. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 octobre, le portefeuille, composé de 57 titres, est investi à 94%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.4% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Somfy (+33.2%) porte par l'offre de rachat des minoritaires par la famille actionnaire, Eramet (+21.6%) et Maisons du monde (+18.9%). A l'inverse La Française de l'énergie (-16%), LNA Santé (-12.2%) et Nexans (-11.1%) ont contribué négativement.

## Décembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse MSCI Europe (-3.51%). La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et son taux de facilités de dépôt à 2.0%. Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. Luis de Guindos a averti que l'inflation est telle que la BCE est obligée de continuer à augmenter les taux d'intérêt et que les hausses de +50bps pourraient devenir la nouvelle norme. La BCE commencera à réduire son bilan à partir de début mars (15 Mds€ par mois en moyenne jusqu'à fin juin puis ajusté au fil du temps). La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. Cette dernière a averti qu'elle « répondra avec vigueur » si elle perçoit des tensions inflationnistes persistantes. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). Elle prévoit de nouvelles hausses des taux en 2023 pour ramener l'inflation à l'objectif de +2% à terme. En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à - 0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat (JBG) à 10 ans à 0%. Les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz, qui permettra de plafonner les prix du gaz dès que les



# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

prix observés sur le TTF (indice de référence européen) atteindront 180€/MWh durant 3 jours. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production (soit une réduction de 2 millions de bpsj jusqu'à fin 2023). La Chine (et Hong Kong) a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre. Désormais, le gouvernement autorise certains cas positifs au Covid à effectuer leur quarantaine à domicile. La Chine a également assoupli les conditions d'entrées des voyageurs étrangers en 2023 (à partir du 8 janvier) en supprimant la quarantaine obligatoire qui avait été mise en place en mars 2020. Plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Sur le front économique, en zone euro, la confiance des consommateurs s'est améliorée à -22.2 en décembre (vs -23.9 en novembre). L'IPC a ralenti à +10.1% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre) et le PIB a progressé de +2.3% yoy au T3 (vs estimation préliminaire à +2.1%). Cependant, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +8,4% en 2022 avant de revenir à +6,3% en 2023. Elle a également relevé ses prévisions de croissance pour 2022 à +3.4% (vs +3.1% précédemment), mais les a abaissées à +0.5% pour 2023 (vs +0.9% auparavant). En Allemagne, l'IFO prévoit désormais une récession limitée à -0.1% en 2023 (vs -0.3% auparavant) avec une contraction du PIB lors du S1 2023 et un rebond lors du S2. Au Royaume-Uni, l'IPC a ralenti à +10.7% yoy en novembre (vs +11.1% en octobre) et le PIB a progressé de +1.9% yoy au T3 (vs PIB préliminaire à +2.4% / +4.4% au T2). Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.1% yoy en novembre (vs +7.7% en octobre) et le PIB annualisé a progressé de +3.2% yoy au T3 (vs estimation préliminaire de +2.9%). La FED s'attend désormais à un ralentissement de l'inflation à +3.1% en 2023 (vs +2.8% en septembre), mais elle a abaissé ses prévisions de croissance à +0.5% (vs +1.2% auparavant) pour 2023. Au Japon, l'IPC (hors produits frais) a progressé à un niveau record depuis 41 ans à +3.7% yoy en novembre et le PIB annualisé a baissé de -0.8% qoq au T3 (vs +3.2% au T2). En Chine, l'IPC a ralenti à +1.6% yoy en novembre (vs +2.1% en octobre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en novembre (vs consensus de -1.5%). Le secteur des BANQUES (+0.1%) et des ASSURANCES (-0.3%) ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la TECHNOLOGIE (-7.3%) - secteur le plus cher de la cote en termes de PE - a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 décembre, le portefeuille, composé de 57 titres, est investi à 91.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.2% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Bénéteau (+30.7%), Ekinops (+19.6%) et Manitou (+13.5%). A l'inverse, EuroAPI (-18.9%), GTT (-15.4%) et Waga Energy (-10.38%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéfices sur GTT, Exail, Ipsos et Séché Environnement, pour nous repositionner sur Esker et Bénéteau.

## Janvier 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse (MSCI Europe +6.79%) dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. Sur le plan géopolitique, Vladimir Poutine a annoncé un cessez-le-feu les 6 et 7 janvier, dénoncé par l'Ukraine. Plusieurs personnalités avaient exhorté Vladimir Poutine à faire cesser temporairement les combats à l'occasion du 7 janvier, jour de Noël dans le monde orthodoxe. En Chine, la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Aux US, le plafond de la dette US a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque l'économie stagnante, des taux de chômage en modeste hausse, une pression sur les salaires élevés, une légère augmentation des dépenses et un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans (+/- 50bps vs 0%). Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% vs +3.0% auparavant. US +0.5% vs +2.4% ; Europe +0.1% vs +1.5%, Chine +4.3% vs +5.2%. En Zone Euro, le taux de chômage reste inchangé en novembre à 6.5% de la population active. Le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2% yoy, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France, la production industrielle est en hausse de +2% sur un mois en novembre, après deux mois consécutifs de baisse. L'inflation a ralenti à +5.9% sur un an en décembre après 6.2 % en novembre. L'Allemagne, enregistre une stagnation de l'économie au T4 et une progression de 1.9% sur l'ensemble de l'année 2022. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre (vs cons 3.7%) et les chiffres du département du Travail sont ressortis meilleurs que prévu avec 223.000 emplois non-agricoles créés le mois dernier (vs cons 203k). Le CPI baisse de -0.1% MoM en décembre et enregistre son premier recul mensuel depuis plus d'un an. En Chine, le CPI du mois de décembre +1.8% yoy en ligne avec les attentes, après +1.6% yoy au mois de novembre. Au Japon, l'inflation atteint les +4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que de l'électricité et du gaz. Au UK, le nombre de voitures produites a chuté de -9.8% à 775 014, la pire année depuis 1956. Alors que la Chine, exporte davantage de véhicules que l'Allemagne, une hausse de +54% en 2022 soit 3.11m d'unités vs 2.61m en Allemagne. Côté marchés, le secteur de la distribution (+17.2%) a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs (+14.8%) a surperformé, porté par le secteur aérien qui profite par ailleurs des chiffres de trafic en forte hausse. A l'inverse, le secteur alimentation boisson et tabac (+0.9%) est pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 décembre, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 96%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.7% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 8.3% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été GL Events (+32.23%), HRS (+25.68%) et Séché Environnement (+11.58%). A l'inverse SES Imagotag (-5.74%), OVH (-4%) et Neurones (0.13%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéficiaires sur Neurones, Infotel, Ipsos et Manitou pour nous repositionner sur Pierres et Vacances, Quadient, Voltalia, et Exel industrie.

## Février 2023

Faits marquants sur les marchés financiersLe MSCI Europe clôture le mois de février en hausse de +1.7%, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. Un général de l'armée de l'air américaine prévoit une guerre entre les Etats-Unis et la Chine en 2025 et demande aux officiers sous ses ordres de s'y préparer. L'armée américaine a abattu le ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des Etats-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait bien d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le Secrétaire d'état US Antony Blinken et le Conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. Les Pays-Bas ont annoncé la restriction du nombre de diplomates russes autorisés à l'ambassade à La Haye et la fermeture prochaine de son consulat à Saint-Pétersbourg. L'Allemagne indique que l'Ukraine s'apprête à recevoir 100 chars Leopard1 dans les prochains mois. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, (une 8ème hausse d'affilée, la plus faible depuis mars 2022), la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. J. Powell a déclaré que la banque centrale devait encore réduire son bilan pendant quelques années. Il a indiqué par ailleurs que la Fed pourrait augmenter encore davantage ses taux au regard de la qualité des derniers chiffres économiques. Christine Lagarde a réaffirmé l'intention de l'institution de relever ses taux de 0,5% en mars. La BOE a signalé que les responsables politiques étaient prêts à réduire la vitesse de leurs hausses de taux, précisant qu'il y avait un risque de "over-tightening" si le

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

rythme des derniers mois se poursuivait. La Chine laisse ses taux inchangés, 5 ans à 4.3% et 1 an à 3.6% (comme attendu). Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, (Russie de -2.3pts à +0.3%, US de +1pt à +1.4%) et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023, le gouvernement est plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. Les US, enregistrent une hausse des chiffres de l'emploi : 517.000 emplois non-agricoles créés vs 260.000 en décembre. Les inscriptions au chômage ont diminué lors de la semaine au 28 janvier, à 183.000 contre 186.000 la semaine précédente. Au UK, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année (contraction 0.5%, contre +0.2% prévu initialement), et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Sur le plan économique, baisse des ventes au détail dans la Zone Euro de -2.7% en décembre en glissement mensuel et de 2.8% en glissement annuel. La Commission européenne relève sa prévision de croissance économique dans la zone euro à +0.9% en 2023 vs +0.3% prévu en novembre. L'indice des prix à la consommation en hausse de 8,6% en rythme annuel en janvier. Au UK, sur un an, la croissance du PIB a décéléré à 0.4% au T4, conformément également aux attentes, vs +1.9% au T3. En France, la Banque de France table sur une légère croissance du PIB (+0.1%) au 1er trimestre. Aux US, les inscriptions au chômage ont augmenté plus que prévu lors de la semaine au 4 février, à 196.000 contre 183.000 la semaine précédente. Hausse de l'inflation de 0,6% sur un mois en janvier, du jamais vu depuis juin, et de 5,4% sur un an, contre respectivement 0,5% et 5% anticipés par le consensus. En Chine, accélération du CPI à +2.1% en janvier (cons 2.1%) après 1.8% en décembre. PPI -0.8% (cons -0.5%). Au Japon, l'inflation atteint son plus haut niveau depuis 41 ans avec un CPI en hausse de +4.2%. Du côté des secteurs, meilleure performance de l'indice pour le secteur AUTO (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, avec un FCF >10Mds\$ pour la première fois et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Ferrari (+7.1%) a relevé sa guidance EBITDA 2023e. Les BANQUES (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publication de résultats meilleurs qu'attendu au T4. Santander (+16.2%) profite de bons résultats 2022 et d'un plan stratégique ambitieux dévoilé le dernier jour du mois. L'ENERGIE (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/sh pour le T4 2022 (en hausse de +50% par rapport au trimestre précédent) et verser un dividende extraordinaire en espèces de 0,60 \$/sh pour le T4 2022 (contre 0,70 \$/sh au 3T22). Le secteur des MATIERES PREMIERES (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel, le mineur devant faire face aux "effets des bouleversements" de l'économie mondiale. L'IMMOBILIER (-2.1%) est pénalisé par la hausse des taux alors que le 10 ans allemand a progressé de 2.28% à 2.65%. Kojamo (-11.1%) a annoncé des dépréciations d'actifs importantes dans le cadre de sa publication de résultats FY. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 28 février, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 96.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 4.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été LISI (+21.8%), Beneteau (+11.85%) et Pierre et Vacances (+12.6%). A l'inverse Xilam (-15.4%), HRS (-14.4%) et Innate Pharma (-12.5%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Seche environnement, Ipsos et Ekinops pour nous repositionner sur Pierre et Vacances et Eramet. Nous avons également participer au reclassement des titres Hydrogen Refueling Solution

## Mars 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Après une forte performance en début d'année, le MSCI EUROPE clôture le mois de mars en léger repli (-0.07%) avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines puis de Credit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux US et suite au rachat de Credit Suisse par UBS en Europe. La situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

de son portefeuille de Treasuries, nécessaire pour faire face aux retraits de dépôts des clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en fermant Signature Bank, après Silicon Valley Bank et Silvergate Capital. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En Europe, le principal actionnaire de Credit Suisse (qui détient 10% du capital), la Saudi National Commercial Bank a déclaré ne pas vouloir suivre une éventuelle augmentation de capital. Le titre a ainsi continué son décrochage en chutant de -34.5% entre la fin février et le 17 mars. Le 20 mars le titre a perdu -55.94% suite à l'annonce du rachat par UBS (négocié au cours du WE) avec la Finma pour 3Mds CHF qui a en parallèle décidé de déprécier les AT1 de -16Mds CHF, à 0. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément. Le ministère de la défense taïwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux US, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance : la hausse des prix devrait ainsi s'établir à +5,3% cette année (+6,3% projeté en décembre), à +2,9% l'an prochain (vs +3,4%) et +2,1% en 2025 (vs +2,3%). La croissance de l'économie de la zone euro est, quant à elle, évaluée à +1% en 2023 (vs +0,5% en décembre), +1,6% l'an prochain (vs +1,9%) et en 2025 (vs +1,8%). Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant jeudi soir que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques, contrairement à ce qu'elle avait dit précédemment. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023, après +3.2% l'année dernière vs +2.2% dans les dernières prévisions du mois de novembre. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. Au UK, l'inflation est en hausse de +10.4% yoy vs cons +9.9% au mois de février. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. L'Indice des prix à la consommation harmonisé a reculé moins que prévu en mars, passant de +7.3% à +6.6% (consensus : +6.5%). Parallèlement, le CPI national a aussi diminué, passant de +6,3% à +5,6%. L'Allemagne enregistre une baisse inattendue des ventes au détail en février, de 1,3% en termes réels sur un mois. Aux US, l'indice core PCE des dépenses de consommation personnelle aux USA a baissé à +4.6% sur un an en février contre +4.7% attendus par le marché. Les dépenses des ménages se sont également stabilisées. L'indice ISM des services est ressorti en baisse à 55,1 contre 55,2 en janvier. Nous avons enregistré une inversion prononcée de la courbe des taux le mercredi 8 mars, le 2 ans US à 5.06% (un record depuis 2007) est désormais +1pt au-dessus du 10 ans à 3.99%. En Chine, l'indice PMI des services s'est établi à 55,0 le mois dernier, après 52,9 en janvier. Au Japon, l'inflation YoY a décéléré à +3.4% vs consensus +3.3% et +4.4% précédemment. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et de croissance : information technologie (+6.2%), services aux collectivités (+4.11%) et Santé (+4.04%). A l'inverse la volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers (-8.85%) et immobilier (-15.05%). Dans ce contexte, les petites et moyennes valeurs sont particulièrement pénalisées. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile,- Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie,- Préparer l'avenir post covid Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative.

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

Au 31 mars, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 97%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92.2% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 4.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été LNA santé (+15.1%), Vetoquinol (+10.2%) et Chargeurs (+9.7%). A l'inverse, Mersen (-8%), Beneteau (-8.7%) et Voltalia (-18%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons coupé nos position sur Xilam et EuroApi pour nous réinvestir sur ID logistics, Equasens et Compagnie des Alpes.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR MIDDLE-CAP France s'établit à :

- Part CPR Middle-Cap France - E en devise EUR : -4,53%,
- Part CPR Middle-Cap France - P en devise EUR : -4,05%,
- Part CPR Middle-Cap France - PERi en devise EUR : -4,04%,
- Part CPR Middle-Cap France - R en devise EUR : -3,43%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR Ambition France Part T	667 721,32	3 425 738,66

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

### VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

#### Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été mise à jour suite au changement d'adresse du siège social de :

**CACEIS Bank** (*dépositaire/conservateur*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)*

**CACEIS Fund Administration** (*gestionnaire comptable par délégation*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)*

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

### INFORMATIONS RELATIVES A L'OPC MAITRE : FCP CPR AMBITION FRANCE

#### Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été mise à jour suite au changement d'adresse du siège social de :

**CACEIS Bank** (*dépositaire/conservateur*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)*

**CACEIS Fund Administration** (*gestionnaire comptable par délégation*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)*

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).



## Informations spécifiques

### OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR AMBITION FRANCE et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC CPR AMBITION FRANCE.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,62% TTC, dont 1,45% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,17% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR MIDDLE CAP FRANCE C.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,12% TTC, dont 1,95% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,17% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR MIDDLE CAP FRANCE E.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,62% TTC, dont 1,45% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,17% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,96% TTC, dont 0,79% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,17% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR MIDDLE CAP FRANCE R.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :  
*L'engagement.*

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

## • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



## CPR Middle-Cap France

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR Middle-Cap France,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Middle-Cap France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>25 539 991,13</b>	<b>29 294 021,43</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>25 539 991,13</b>	<b>29 294 021,43</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>49 957,26</b>	<b>50 327,08</b>
Liquidités	49 957,26	50 327,08
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>25 589 948,39</b>	<b>29 344 348,51</b>

## Bilan Passif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	25 770 795,90	23 910 321,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-22 995,76	5 309 720,25
Résultat de l'exercice (a,b)	-195 003,85	83 995,97
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>25 552 796,29</b>	<b>29 304 037,65</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>37 152,10</b>	<b>40 310,86</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	37 152,10	40 310,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>25 589 948,39</b>	<b>29 344 348,51</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-Bilan au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



## Compte de Résultat au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	330,11	
Produits sur actions et valeurs assimilées	181 491,91	409 760,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>181 822,02</b>	<b>409 760,94</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	98,99	1 244,60
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>98,99</b>	<b>1 244,60</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>181 723,03</b>	<b>408 516,34</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	384 842,58	263 262,82
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-203 119,55</b>	<b>145 253,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 115,70	-61 257,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-195 003,85</b>	<b>83 995,97</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012117430 - Part CPR MIDDLE CAP FRANCE O : Taux de frais maximum de 0,10% TTC,  
FR0012601169 - Part CPR MIDDLE CAP FRANCE I : Taux de frais maximum de 0,70% TTC,  
FR0013294667 - Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R : Taux de frais maximum de 0,80% TTC,  
FR0010917633 - Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E : Taux de frais maximum de 1,95% TTC,  
FR0013435591 - Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi : Taux de frais maximum de 1,45% TTC,  
FR0010565366 - Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C : Taux de frais maximum de 1,45% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Évolution de l'actif net au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>29 304 037,65</b>	<b>43 078 090,63</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 539 768,81	4 069 952,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 091 127,66	-20 748 852,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	47 766,59	7 889 072,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-72 528,86	-1 159 548,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-750,00	-32 676,41
Différences de change		756,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-971 250,69	-3 938 011,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	66 062,29	1 037 312,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 037 312,98	-4 975 324,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-203 119,55	145 253,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>25 552 796,29</b>	<b>29 304 037,65</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	37 152,10
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>37 152,10</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-37 152,10</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 265,133	1 539 768,81
Parts rachetées durant l'exercice	-6 016,682	-4 091 127,66
Solde net des souscriptions/rachats	-3 751,549	-2 551 358,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 300,348	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	180,561	
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11,000	



# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	383 994,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	807,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERI</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	32,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/03/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			25 539 991,13
Instruments financiers à terme	FR0013532751	CPR Ambition France Part T	25 539 991,13
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>25 539 991,13</b>

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-195 003,85	83 995,97
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-195 003,85</b>	<b>83 995,97</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-194 458,83	83 970,77
<b>Total</b>	<b>-194 458,83</b>	<b>83 970,77</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-526,72	9,60
<b>Total</b>	<b>-526,72</b>	<b>9,60</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-17,04	7,01
<b>Total</b>	<b>-17,04</b>	<b>7,01</b>

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1,26	8,59
<b>Total</b>	<b>-1,26</b>	<b>8,59</b>

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 995,76	5 309 720,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-22 995,76</b>	<b>5 309 720,25</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-22 954,69	5 301 129,58
<b>Total</b>	<b>-22 954,69</b>	<b>5 301 129,58</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-38,03	7 953,63
<b>Total</b>	<b>-38,03</b>	<b>7 953,63</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,01	423,47
<b>Total</b>	<b>-2,01</b>	<b>423,47</b>

# OPCVM CPR MIDDLE-CAP FRANCE

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,03	213,57
<b>Total</b>	<b>-1,03</b>	<b>213,57</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>85 320 258,37</b>	<b>32 913 502,35</b>	<b>43 078 090,63</b>	<b>29 304 037,65</b>	<b>25 552 796,29</b>
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C en EUR</b>					
Actif net	72 279 308,77	28 555 919,14	41 734 102,77	29 256 706,37	25 507 582,57
Nombre de titres	121 734,681	62 376,267	63 420,183	41 051,897	37 300,348
Valeur liquidative unitaire	593,74	457,80	658,05	712,67	683,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-39,96	-19,45	47,64	129,13	-0,61
Capitalisation unitaire sur résultat	4,21	5,65	-2,67	2,04	-5,21
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E en EUR</b>					
Actif net	3 062 364,68	43 880,93	62 771,24	43 813,53	41 830,96
Nombre de titres	14 961,403	279,403	279,403	180,561	180,561
Valeur liquidative unitaire	204,68	157,05	224,66	242,65	231,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,78	-6,66	16,26	44,04	-0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	0,37	0,98	-1,86	0,05	-2,91
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE I en EUR</b>					
Actif net	9 907 959,31	4 258 142,57	1 278 960,30		
Nombre de titres	86,181	47,725	9,900		
Valeur liquidative unitaire	114 966,86	89 222,47	129 187,90		
+/- values nettes unitaire non distribuées			9 351,79		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7 731,33	-3 799,27			
Capitalisation unitaire sur résultat	1 712,71	1 843,92	298,60		



## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Part CPR MIDDLE CAP FRANCE O en EUR</b>					
Actif net	65 152,19	49 818,48			
Nombre de titres	5	5			
Valeur liquidative unitaire	13 030,43	9 963,69			
Distribution unitaire sur +/- values nettes		4 098,23			
+/- values nettes unitaire non distribuées	4 525,56				
Distribution unitaire sur résultat	281,22	307,34			
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi en EUR</b>					
Actif net		1 496,64	2 157,52	2 336,77	2 242,24
Nombre de titres		20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire		74,83	107,87	116,83	112,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-3,55	7,81	21,17	-0,10
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,84	-0,17	0,35	-0,85
<b>Parts CPR MIDDLE CAP FRANCE R en EUR</b>					
Actif net	5 473,42	4 244,59	98,80	1 180,98	1 140,52
Nombre de titres	61,142	61,142	1,000	11,000	11,000
Valeur liquidative unitaire	89,51	69,42	98,80	107,36	103,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,01	-2,95	7,26	19,41	-0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	1,25	1,38	-1,15	0,78	-0,11

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CPR Ambition France Part T	EUR	254 129,265	25 539 991,13	99,95
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>25 539 991,13</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>25 539 991,13</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>25 539 991,13</b>	<b>99,95</b>
<b>Dettes</b>			<b>-37 152,10</b>	<b>-0,15</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>49 957,26</b>	<b>0,20</b>
<b>Actif net</b>			<b>25 552 796,29</b>	<b>100,00</b>

Part CPR MIDDLE CAP FRANCE C	EUR	37 300,348	683,84
Part CPR MIDDLE CAP FRANCE E	EUR	180,561	231,67
Part CPR MIDDLE-CAP FRANCE PERi	EUR	20,000	112,11
Part CPR MIDDLE CAP FRANCE R	EUR	11,000	103,68

## Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Middle-Cap France

Identifiant d'entité juridique :  
969500768CRLQF2JTA24

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **60,72%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.272 (C-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.088 (D+)**.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions

environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de

notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR AMBITION FRANCE - T	Fonds	99,81%	FRA

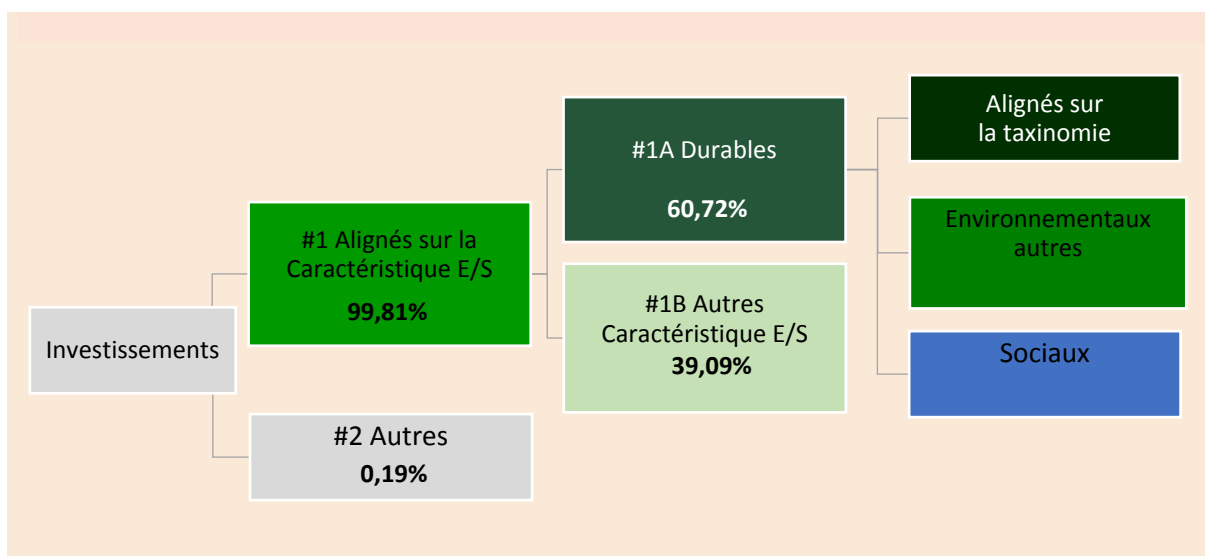
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2022 au 31/03/2023**



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Fonds</i>	<i>99,81%</i>
<i>Liquidités</i>	<i>0,19%</i>



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

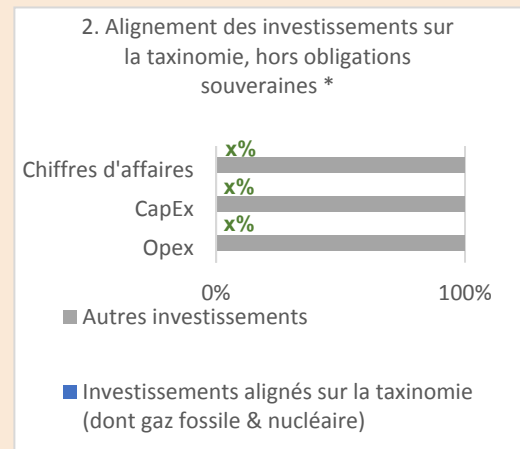
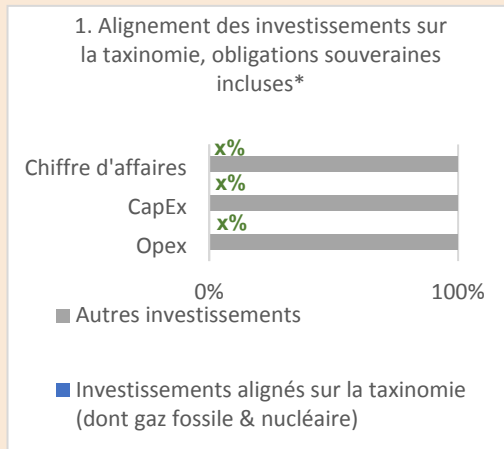
Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;  
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

 Le symbole représente des investissements



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## Rapport annuel de l'OPC Maître



asset  
management

INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# CPR AMBITION FRANCE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

---

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>24</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>25</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>26</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>32</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>37</b>
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	41
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>42</b>
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	46
Compléments d'information	47
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	59
<b>Annexe(s)</b>	<b>61</b>
Information SFDR	62

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - I Code ISIN : (C/D) FR0013532728

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)  
Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen ;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - I est libellée en EUR.

CPR Ambition France - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

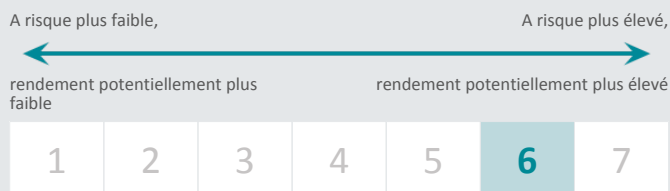
CPR Ambition France - I capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.



## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - R

Code ISIN : (C) FR0013532744

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - R, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - R est libellée en EUR.

CPR Ambition France - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - T Code ISIN : (C/D) FR0013532751

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - T, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - T est libellée en EUR.

CPR Ambition France - T a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - T capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

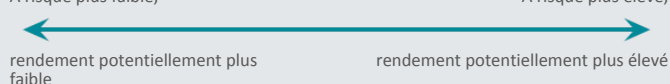
La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - P

Code ISIN : (C) FR0013532710

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - P est libellée en EUR.

CPR Ambition France - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - SI Code ISIN : (C/D) FR0013532736

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - SI, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - SI est libellée en EUR.

CPR Ambition France - SI a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

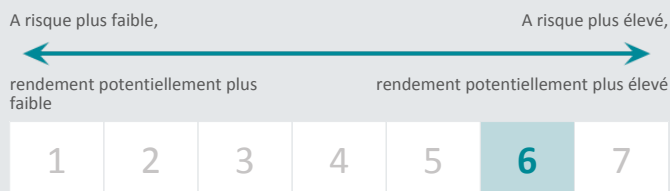
CPR Ambition France - SI capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

## Compte rendu d'activité

Avril 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois d'avril avec une performance négative de -0.6% dans un contexte macro-économique instable marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le manque de visibilité sur l'évolution des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Les troupes russes se sont retirées de Kiev suite aux pourparlers positifs mais le Kremlin se concentre actuellement sur l'occupation de l'est de l'Ukraine. Les sanctions continuent à peser de plus en plus sur la Russie à cause de ses actes militaires qualifiés de « crimes de guerre » par les Américains et les Européens avec notamment l'interruption des paiements de la dette en dollars provenant des comptes du gouvernement russe dans les banques américaines mais aussi avec les annonces d'embargo sur les importations de charbon russe. Après la forte baisse du dernier du mois, le Nasdaq a enregistré sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008, au cour de la crise financière (-13.3%), et le S&P500 a connu son plus mauvais mois depuis mars 2020 et le début de la pandémie (-8.8%). Sur le front économique, le FMI a réduit sa prévision de croissance de la zone euro à +2.8% pour 2022 (vs +4% auparavant) et à +2.3% pour 2023. Le taux d'inflation annuel en zone euro s'établit à +7.5% en mars 2022 (vs +5.9% en février). Selon l'institut allemand de prévisions économiques, l'Allemagne plongerait dans la récession en 2023 en cas d'arrêt immédiat des approvisionnements en gaz russe avec un PIB qui baisserait de -2.2%. Au UK, l'inflation pour le mois de mars atteint +7% (son plus haut depuis 30 ans) supérieure au consensus à +6.7% et après un mois de février à +6.2%. Aux US, le FMI a réduit sa prévision de croissance pour les Etats-Unis à +3.7% (vs +4% auparavant) et à +2.3% en 2023. La croissance T1 (en rythme annualisé) est ressortie à -1.4% vs -1.0% attendu par le consensus. Du côté des banques centrales, plusieurs pays tels que la Pologne, le Canada, la Corée du Sud et la Nouvelle Zélande ont relevé leurs taux directeurs afin de contrer l'inflation qui atteint un niveau historique. Cependant, le discours de la FED est plus rigide. J. Powell envisage une hausse des taux de +50bps lors de la réunion du 3 et 4 mai prochain et prévoit de réduire son bilan (aujourd'hui à 8700Mds\$) de -95Mds\$ au maximum par mois. La BCE a maintenu ses taux inchangés (Dépôt à -0.5% et refinancement à 0%). Mais, les membres du conseil des gouverneurs de la BCE adoptent désormais un discours plus hawkish. Les marchés semblent désormais anticiper une hausse de +50bps d'ici septembre. Concernant les secteurs, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs au détriment des secteurs cycliques. L'alimentation et la distribution alimentaire (+4.65%) surperforment le MSCI Europe dans un contexte de hausse de la volatilité et d'aversion au risque. Les Utilities (+2.4%) profitent de l'annonce d'embargo du Japon et de l'UE sur le charbon russe qui ont provoqué une hausse du prix du charbon de +26.1% sur le mois. Le secteur des Energies (+3.47%) continuent de profiter de la hausse des prix du pétrole avec un Brent à 109.34\$ (+1.4%) sur le mois et un WTI à 104.69\$ (+4.4%). Au cours du mois, l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Simultanément le secteur de la santé enregistre une performance mixte avec une très bonne performance des grands laboratoires pharmaceutiques (+3.39%) compense par une sous performance notable des équipementiers médicaux (-7.77%) Enfin, la technologie (-6.92%) enregistre la pire performance sur le mois, souffre des tensions sur les taux, avec un 10 ans US à désormais 2.9%. Bilan des principales positions du mois. Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile. Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie. Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 avril, le portefeuille, composé de 63 titres, est investi à 92.9%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 84.7% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8.2% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Generix (+33.80%) qui fait l'objet d'une OPA de la part de ses dirigeants pour un probable retrait de la cote, GTT (+12.51%) et Française de l'énergie (+16.56%). A l'inverse Abivax (-22.68%), Beneteau (-15.61%) et Pharmagest interactive (-11.66%) contribue négativement à la performance. Durant la période nous avons pris quelques bénéfices sur Maisons du monde, Vicat et groupe LDLC pour nous repositionner sur Mersen.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## Mai 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe a clôturé le mois de mai avec une performance négative de -0.78% dans un contexte toujours instable, tant sur le plan géopolitique que macroéconomique. Du point de vue géopolitique, la Finlande et la Suède ont officialisé leur demande d'adhésion à l'OTAN, tandis que la Russie semble en bonne voie d'atteindre ses objectifs militaires dans le Donbass malgré les aides militaires et économiques octroyées à l'Ukraine par l'occident. Simultanément, le blocage des exportations de ressources alimentaires ukrainiennes par la Russie, fait craindre le pire pour certains pays en développement. Enfin le front économique, la directrice générale du FMI a déclaré que « l'horizon s'était obscurci » tout en excluant toutefois un risque de récession mondiale. Au niveau européen, le PIB de la zone euro a augmenté de +0.3% au premier trimestre tandis que l'inflation est restée stable à un niveau très élevé de +7.4% en avril. Malgré cela, les indices de la zone euro ont montré une forte baisse de l'activité économique sur le mois d'avril. De son côté, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour l'UE et s'attend désormais à un PIB de +2.7% en 2022 et de +2.3% en 2023 vs +4% en 2022 et +2.8% en 2023 précédemment. Aux Etats-Unis, la situation est similaire avec la baisse de la confiance des consommateurs et la baisse de l'activité globale. Le président américain a assuré néanmoins qu'une récession peut être évitée aux Etats-Unis et a annoncé de nouvelles mesures économiques avec notamment un nouveau partenariat en Asie Pacifique avec davantage d'intégration dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de l'économie numérique et des énergies vertes. Du côté des Banques centrales, la FED et la BOE ont augmenté leurs taux directeurs de +50bps et +25bps respectivement afin de combattre les niveaux record de l'inflation. La BCE a maintenu ses taux inchangés mais a adopté un discours plus favorable au durcissement monétaire et annonce la fin du « quantitative easing » et une première hausse des taux (depuis 2011) à partir de juillet. En Chine, la Banque centrale a baissé un de ses taux « le Loan Prime Rate 5 ans » de -15bps afin de soutenir son économie fortement affectée par les restrictions sanitaires. Le gouvernement chinois a toutefois annoncé un allègement des restrictions à la fin du mois et la reprise progressive des activités à Shanghai et Pékin. Concernant les secteurs, l'Energie (+11.09%) a fortement surperformé soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz suite aux annonces d'embargo contre les exportations énergétiques russes. Le secteur des Banques (+5.9%) est en hausse également grâce aux discours plus hawkish de la banque centrale européenne qui pourrait monter ses taux à 2 reprises d'ici le 3eme trimestre afin de ne plus afficher de taux négatifs. A l'inverse les secteurs des services aux entreprises (-5.9%), des équipementiers télécom (-5.8%) et des logiciels (-5.3%) sous performant. Bilan des principales positions du moisLe portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 mai, le portefeuille, composé de 64 titres, est investi à 93.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 85.9% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Bigben Interactive (-9.76%), Carbios (+9.35%) et Eramet (+9.76%). A l'inverse Assystem (-8.1%), Lectra (-6.7%) et Maisons du monde (-24.5%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons vendu notre position sur Abivax pour nous repositionner sur EuroAPI, entreprise nouvellement cotée issue du groupe Sanofi et un des principaux fournisseurs mondiaux de principes actifs pharmaceutiques. Nous avons également participé à l'introduction en bourse de Lhyfe, seul producteur français d'hydrogène vert.

## Juin 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Forte chute du MSCI Europe en juin avec une baisse de -7.73% dans un contexte toujours instable à la fois sur le plan macro-économique que le plan géopolitique. Simultanément, les petites valeurs françaises amplifient le mouvement avec une baisse de -9.96% Sur le front géopolitique, l'Ukraine a annoncé que la Russie a pris le contrôle de 20% de son territoire. Les pays occidentaux ont validé un 6ème paquet de sanctions contre la Russie avec l'officialisation de l'embargo à 90% des exportations pétrolière russes et l'exclusion de la plus grande banque en Russie « Sberbank » du système Swift. Le gouvernement américain estime que V. Poutine veut désormais envahir la quasi-totalité de l'Ukraine. Les tensions s'accroissent entre les européens et la Russie tandis que Gazprom commence à réduire ses exportations sous prétexte de pannes techniques dans le gazoduc Nord Stream (-50% pour l'Italie, -60% pour l'Allemagne). Sur le front économique, la situation se dégrade de plus en plus avec la crise énergétique qui pèse sur l'Europe mais aussi avec les contraintes d'approvisionnement. Le taux d'inflation en zone euro a atteint +8.1% et +8.6% aux US pour le mois de mai sur un an. Les PMI également se sont dégradés (51.9 en

zone euro en juin vs 54.8 en mai) reflétant la baisse de l'activité économique et de la demande en Europe, continent le plus touché par la guerre et les sanctions contre la Russie. En Allemagne, les ventes au détail ont augmenté de +0.6% en mai (vs consensus +0.5%) après avoir baissé de -5.6% en avril. Cependant, les chiffres de chômage allemand sont ressortis en hausse de +133k chômeurs en juin contre une baisse de -5k attendue par le consensus. En France, l'inflation pour le mois de juin progresse à +6.5% yoy, en ligne avec les attentes et au UK la croissance du PIB au T1 est ressortie en hausse de +0.8% vs T4 2021 et +8.7% yoy en ligne avec les attentes. En Asie, le PMI chinois est ressorti à 54.1 en juin vs 48.4 en mai, le niveau le plus haut sur un an. La production industrielle japonaise a quant à elle baissé de -7.2% en mai sur un mois (vs consensus -0.3%), sa plus forte baisse depuis 2 ans. Les taux 10 ans ont augmenté au cours du mois de juin, atteignant un pic (sur le mois) : Allemagne : 1.77% (le 21/06), France : 2.29% (21/06), Italie : 4.02% (14/06) dans le sillage des chiffres d'inflation et discours des banques centrales avant de baisser sur les craintes de récession économique. Du côté des Banques centrales, la BCE a confirmé lors de son comité la fin de son programme de QE à partir du 1er juillet et une hausse du taux de dépôts de +25bps dès juillet (pouvant aller jusqu'à +50bps en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. Aux Etats-Unis, la FED a augmenté son taux directeur de +75bps à 1.75%, la première hausse d'une telle ampleur depuis 1994. La BOE quant à elle a relevé - une nouvelle fois - son taux de +25bps le portant à 1.25%. Concernant les secteurs, tous les secteurs sont en baisse pendant le mois de juin. Le secteur des Matériaux de Base (-16.3%) est pénalisé par les craintes de récession qui pèsent après la publication de PMI, des chiffres de l'inflation mais aussi avec le discours de Jerome Powell le jeudi 24 juin qui a évoqué le risque d'une possibilité de récession. Le secteur de l'Immobilier (-17.9%) est impacté par la forte hausse de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Surperformance des secteurs défensifs en juin avec la Santé (-1.9%) et la grande distribution et l'alimentation (-1.8%) en raison des incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 juin, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 94.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.3% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5 Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Seche Environnement (+10.5%), Euroapi (+11.18%), et Prodways (+13.9%). A l'inverse Nexans (-20.8%), Chargeurs (-21.6) et Mersen (-13.13%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons vendu notre position sur Maisons du monde, Nexity et Esker pour nous renforcer sur Euroapi.

## Juillet 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens ont clôturé le mois de juillet en hausse de 7.6%, la plus forte depuis l'annonce du vaccin contre le Covid 19 en novembre 2020. Ils ont profité du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4ième hausse des taux de 75bp cette année a déclaré ne pas percevoir de récession à ce stade et être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation (mécanisme de protection de la transmission monétaire) et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps (vs cons +25bps), pour la première fois depuis juillet 2011. Enfin les marchés profitent également de la saison des résultats sur certains secteurs spécifiques. Sur le front géopolitique, la guerre s'intensifie toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie déclarant désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Séparément, les 2 pays se sont alignés sur un accord pour la reprise des exportations de céréales depuis l'Ukraine après la signature d'une convention en Turquie sous la présence de l'ONU et du président turc. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé son départ courant juillet suite à une vague de démissions de ses principaux ministres. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella a dû se résoudre à l'accepter suite à l'échec d'obtention du vote de confiance de la part de 3 partis de sa coalition. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan énergétique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord pour s'engager à baisser de -15% leur consommation de gaz en réponse à la quasi fermeture de Nord Stream 1 qui ne fonctionne plus qu'à 20% de ses capacités. Le taux d'inflation a atteint +9.1% en juin aux Etats-Unis (un plus haut niveau depuis 1981) et +8.6% en Zone Euro en juin, puis +8.9% en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publiés le samedi 30 - un record historique. En Asie, la Chine a adopté une politique monétaire accommodante avec des taux directeurs inchangés mais aussi avec

l'autorisation des collectivités à émettre de la dette à hauteur de 220Mds\$. Au Japon, la Banque centrale maintient également son taux directeur inchangé à -0.1% grâce au faible niveau d'inflation à +2.1%. En Europe, les problématiques d'approvisionnements en gaz pèsent sur les 27. Les PMI du mois de juillet sont à la fois en diminution rapide et également inférieurs aux attentes du consensus. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception des télécoms en baisse de -2.7%, l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Les secteurs des semi-conducteurs, de l'immobilier ou des biens d'équipements restent les grands gagnants de la baisse des taux, avec des hausses respectives de 21.2%, 14% et 13.8%. Enfin du côté des retardataires, la banque et l'assurance marquent le pas. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mises en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous-thèmes n'étant pas exclusifs, une entreprise peut appartenir à différents sous-thèmes simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 29 juillet, le portefeuille, composé de 61 titres, est investi à 95.5%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.2% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 8.3% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Nexans (+26.5%), LISI (+25.8%) et Mersen (+23.9%). A l'inverse Abivax (-20.1%), Bonduelle (-15.5%) et M6 (-7.5) ont contribué négativement à la performance. Durant la période nous avons arbitré Bigben Interactive pour Nacon, repris une position sur Maisons du Monde, renforcé celle sur Ekinops et allégé nos positions sur Thermador, Wavestone et M6.

## Août 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Après le fort rebond du mois de juillet, les marchés actions européens enregistrent en août une nouvelle baisse significative de -4.91%. Ces derniers ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique, exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité (sur le marché de gros) qui ont progressé de +59%/+35%/+29% en Allemagne/France/UK sur le mois pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux, éloignant ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de 75bps au lieu de 50bps en septembre, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. Simultanément les bombardements se poursuivent autour de la centrale de Zaporijia faisant craindre un désastre nucléaire. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan tandis que la Chine poursuit ses exercices militaires après la visite de la Présidente de la Chambre des représentants N. Pelosi. Afin de pouvoir assurer une production d'électricité plus stable à moyen terme, la voie du nucléaire a été reprise par plusieurs pays pour lutter contre les effets de cette guerre. Le Royaume-Uni a confirmé le financement de la centrale nucléaire de Sizewell alors que le Japon souhaite redémarrer plusieurs réacteurs déjà existants et envisage de construire des réacteurs nucléaires de nouvelle génération. L'Allemagne réfléchit quant à elle, à étendre la durée de vie des 3 dernières centrales nucléaires du pays dont la fermeture était initialement prévue cette année. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel (à 243€/MWh vs 65€ en début d'année) après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle « maintenance ». La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. En Allemagne, l'inflation atteint comme attendu +8.8% yoy en août (vs +8.5% en juillet) tandis que celle de la zone euro ressort à +8.9% yoy en juillet. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint +10.1% yoy en juillet (vs cons à +9.8%). Aux Etats-Unis, l'inflation s'est stabilisée sur un mois en juillet (vs cons de +0.2%) mais le PIB américain a reculé de -0.6% en rythme annualisé au T2 2022 (vs cons à -0.7%). Malgré ce 2e trimestre consécutif de baisse, les données économiques suggèrent un ralentissement de l'activité économique plutôt qu'une récession. La production industrielle en juillet a progressé de +0.6% (vs une stagnation en juin) et le taux de chômage en juillet est revenu à son niveau pré-pandémique de 3.5% (vs cons à 3.6%). En Asie, en



juillet, l'inflation est ressortie à +2.6% yoy au Japon et + 2.7% yoy en Chine. Dans un contexte de hausse des taux, la Chine a abaissé son taux préférentiel de prêt à 3.65% contre 3.70% auparavant pour stimuler la croissance. Du côté des secteurs en Europe, l'énergie (+3.3%) surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois, soit en croissance de +18% en août, suite à l'annonce des 3 jours de fermeture du Gazoduc Nord Stream. Suivi du secteur de l'assurance (+0.21%) et de la banque (-1.01%). A l'inverse les secteurs de l'immobilier (-12.51%), des équipementiers médicaux (-12.20%), et des semi-conducteurs sous-performent massivement. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 60 titres, est investi à 94%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.1% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Afyren (+15.36%), Axway (+10.53%) et Ewclusive Networks (+8.42%) et Neurones (+7.30%). A l'inverse OVH (-20.43%), Eramet (-17.54%) et Sopra Steria (-14.92%) ont contribué négativement à la performance. Durant cette période estivale relativement illiquide nous n'avons pas effectué de mouvement significatif.

## Septembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiersLe MSCI Europe (-6.28%) réalise une performance négative pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales (hausse de +75bps de la FED et de +50 bps de la BoE) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. Elle devrait une nouvelle fois augmenter ses taux d'au moins +50 bps lors de sa prochaine réunion (27 octobre). C. Lagarde a affirmé que l'objectif du cycle de hausse des taux était d'atteindre le taux neutre (environ 2%) et de combattre l'inflation. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion (3 novembre). La BoE rachètera des obligations long terme (d'une maturité supérieure à 20 ans) jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir de la stabilité monétaire. En Asie, la BoJ a poursuivi sa politique accommodante en maintenant son taux des dépôts à -0.1% malgré les +3.0% d'inflation annuelle au mois d'août, un chiffre inédit depuis 2014. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. Le Président ukrainien a indiqué que le pays soumettait une demande accélérée pour rejoindre l'OTAN et qu'il refuse de négocier avec la Russie tant que V. Poutine est au pouvoir. Le Président russe a rencontré le président chinois, Xi Jinping, lors de son premier déplacement international depuis le début de la pandémie du Covid. Lors de cet échange, le Président chinois a affirmé être disposé à travailler avec la Russie pour assumer sa position de grande puissance mondiale. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Les mesures des gouvernements pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages et atténuer la hausse des coûts des entreprises se multiplient. Le gouvernement britannique, désormais dirigé par Liz Truss, a présenté son mini-budget comprenant des réductions d'impôts dont l'annulation de la hausse de l'impôt sur les sociétés de 19% à 25%. Ces mesures devraient coûter 60Mds£ sur les 6 prochains mois. En France, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire limitant la hausse des prix de l'énergie à +15% en 2023. Sur le plan économique, le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à +2.2% pour l'année prochaine (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0.3% en 2023 (vs +1.6% en juin) alors qu'elle estime que l'Allemagne entrera en récession en 2023 avec une croissance de -0.7% sur an. L'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre (vs +9.1% en août) dans la zone Euro, portée par un pic en Allemagne à +10.9% yoy en septembre (vs +8.8% en août). Au Royaume Uni, l'inflation a ralenti à +9.9% yoy en août après atteint plus de 10% en juillet. Aux États-Unis, l'inflation a également ralenti à +8.3% yoy en août (vs consensus à +8.1%) mais l'inflation sous-jacente est ressortie supérieure aux attentes à +6.3% vs +5.9% au

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

mois de juillet. L'OCDE a aussi abaissé ses prévisions de croissance à +1.5% en 2022 (vs +2.5% en août) et +0.5% en 2023 (vs +1.2% en juin) malgré un marché du travail qui reste robuste. En Asie, l'inflation a augmenté au Japon à 3.0% yoy en août (vs +2.6% en juillet) mais elle a ralenti en Chine à +2.5% yoy en août (vs +2.7% en juillet). Du côté des secteurs en Europe, le secteur IMMOBILIER (-17.7%) est fortement pénalisé par l'impact de la hausse de taux et la détérioration de l'environnement macro-économique. De la même manière, le secteur de la TECHNOLOGIE (-8.2%) est pénalisé par l'impact des hausses de taux sur les valorisations ainsi que par le sell off du Nasdaq (-10.6% en août). Le secteur des UTILITES (-8.9%) est pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Les secteurs liés aux matières premières surperforment : METAUX & MINES (-4.2%) & ENERGIE (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut (Brent : +2.5%) durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+ qui sera décidée lors de sa réunion de début octobre. Bilan des principales positions du moisLe portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 92.2%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 84.3% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été EuroApi (+10.16%), Waga energy (+4.19%) et Prodways (+8.7%). A l'inverse Compagnie des Alpes (-22.4%), Groupe Gorge (-19.1%) et Equasens (-22.15%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, Generix a fait l'objet d'un retrait de la cote à 10€. Nous avons profité de la forte baisse sur la fin du mois pour compléter nos positions sur Vilmorin, Aubay, Chargeur et Veroquinol.

## Octobre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois en hausse MSCI Europe (+6.2%) porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futures dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). Cette dernière devra décider de l'ampleur de la prochaine hausse des taux lors de sa réunion du 3 novembre sans connaître le plan fiscal du gouvernement britannique (dont l'annonce a été décalée au 17 novembre vs 31 octobre initialement prévu). Certains responsables de la FED ont commencé à signaler leur désir à la fois de ralentir bientôt le rythme des augmentations et de cesser d'augmenter les taux au début de l'année prochaine. De son côté, la BoJ a maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, K. Kwateng a été limogé de son poste de ministre des Finances par Liz Truss et a été remplacé par J. Hunt, ce dernier a immédiatement annoncé l'abandon de presque toutes les mesures fiscales annoncées en septembre. Liz Truss a également a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral) et va ainsi effectuer son troisième mandat à la Présidence. En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie (confinement dans la ville de Xi'an avec 13m habitants). Au Japon, le gouvernement a annoncé un plan d'aides aux ménages de 29 600Mds¥ (environ 200Mds\$) afin de stimuler l'économie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bpbj. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. Le PIB T3 a progressé de +2.1% yoy (vs +4.1% au T2) et +0.2% en QoQ. En France, le PIB T3 a augmenté de seulement +1.0% yoy (vs 4.2% au T2). L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7% yoy (vs +10.0% en septembre). En Allemagne et en France, l'IPC a augmenté, respectivement, de +6.2% yoy (vs +5.6% en septembre) et de +10.4% yoy (vs +10.0% en septembre). Aux

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au T3 (vs -0.6% au T2) et l'inflation a ralenti à +8.2% yoy en septembre (vs +8.3% en août). Cependant, le PMI composite a baissé à 47.3 en octobre (vs 49.5 en septembre) et les demandes d'allocations au chômage ont augmenté à 220K lors de la semaine du 22 octobre (vs 193K lors de la semaine du 25 septembre). En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% yoy au T3 (vs +0.4% au T2) mais l'inflation a augmenté à +2.8% yoy en septembre (vs +2.5% en août). Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0% (vs consensus à +2.9%). Sur le plan sectoriel, meilleure performance du secteur des VOYAGES & LOISIRS (+16.3%) qui est porté par de bons résultats T3 et des perspectives rassurantes pour 2022 dans un contexte de reprise de voyage dès le début de l'été. Le secteur de l'ENERGIE (+10.9%) a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bps par l'OPEP+ (soit le double de ce que le consensus attendait). Les résultats T3 des sociétés du secteur ont démontré un environnement opérationnel très favorable, avec des résultats records, et retour à l'actionnaire important. Sous-performance du segment Staples : ALIMENTATION & BOISSONS (+1.1%) et PRODUITS & SERVICES DE CONSOMMATION (+2.0%) dans un contexte de hausse des taux (10 ans US +22bps à 4.04% sur le mois, 10 ans Allemand +4bps à 2.14%). Les résultats T3 pourtant supérieurs aux attentes des spiritueux n'ont pas suffi à convaincre le marché. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 octobre, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 93.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.8% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 6.9% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Linedata Services (+35.4%), Groupe Gorge (+17.67%) et Seche Environnement (+13.6%). A l'inverse Nacon (-37.1%), Eramet (-18.5%) et Waga Energy (-7.5%). Durant la période, Linedata a profité d'une OPRA portant sur 17% du capital. Nous avons pris des bénéfiques sur Nexans, suite à la bonne publication des résultats et coupé une partie de nos positions sur Nacon suite à la suite de résultats inférieur à nos attentes. Simultanément nous avons complété nos positions en Roberter, Groupe Gorge, Beneteau et OVH.

## Novembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse MSCI Europe (+6.8%). La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. D'après les minutes de la BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme d'environ 2% malgré le risque de récession en zone euro. Christine Lagarde a également indiqué que la BCE poursuivra ses hausses des taux et que les principes de la réduction du bilan de la BCE seront présentés en décembre. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%. Cependant, elle a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. De son côté, la FED a relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. Les minutes de la FED ont montré qu'une majorité des membres estiment qu'il sera « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme des hausses des taux. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Le ministre des affaires étrangères russe, S. Lavrov, a déclaré lors du sommet du G20 que les conditions ukrainiennes pour entamer des pourparlers pour mettre fin à la guerre sont « irréalistes ». Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique. Ce budget prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. Aux Etats-Unis, les républicains ont remporté la Chambre des représentants ou ils sont assurés d'avoir 218 sièges nécessaires pour obtenir la majorité. Les démocrates, avec au moins 50 sièges sur les 100, garderont le contrôle du Sénat même si les élections ne sont pas encore terminées. Un 2eme tour aura lieu en Géorgie le 6 décembre pour élire le prochain sénateur car aucun des deux candidats n'a obtenu 50% des voix. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie à 32K nouveaux cas (le 23/11) et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

chinoise s'accroît après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Les présidents des Etats-Unis et de la Chine se sont rencontrés en personne pour la 1ère fois depuis la pandémie et ont appelé à réduire les tensions entre les plus grandes économies du monde. Sur le plan économique, l'OCDE prévoit que le PIB mondial va croître de +3.1% en 2022 (vs +3.0% auparavant), à +2.2% en 2023 (en ligne avec la prévision précédente) et à +2.7% en 2024. En zone euro, C. Lagarde estime que le pic d'inflation n'était pas encore atteint. Pourtant, l'inflation a ralenti en zone euro à +10.0% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre). En France, l'IPC s'est maintenu à +6.2% yoy en novembre (vs consensus à +6.1%) et en Allemagne, l'IPC a ralenti à +10.0% yoy en novembre (vs +10.4% en octobre). Au Royaume-Uni, l'IPC a atteint son plus haut niveau depuis 1982 à +11.1% yoy en octobre (vs +10.1% en septembre). Le gouvernement britannique prévoit une contraction de son PIB en 2023 de -1.4% (vs OCDE -0.4%) et s'attend à une inflation de +7.4% l'année prochaine. Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.7% yoy en octobre (vs consensus +7.9% ; +8.2% en septembre). Cependant, les chiffres macro-économiques se sont dégradés. Le PMI composite a baissé à 46.3 en novembre (vs 48.2 en octobre) et les demandes d'allocations chômage ont progressé à 240k lors de la semaine du 19 novembre (vs 220K lors de la semaine du 29 octobre). En Chine, l'IPC a ralenti à +2.1% yoy en octobre (vs +2.8% en septembre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en octobre (vs +0.9% en septembre). Au Japon, le PIB annualisé a baissé de -1.2% au T3 (vs +4.6% au T2) et l'inflation a progressé à +3.7% yoy en octobre (vs +3.0% en septembre). Le secteur de la TECHNOLOGIE (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la DISTRIBUTION (+13.3%) a surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur de la santé (+3%) reste en retard après, suite à la contreperformance de Roche suite à l'échec de phase III de son médicament dans la maladie d'Alzheimer). Enfin Le secteur des TELECOMMUNICATIONS (+0.4%) a été pénalisé par la performance de Vodafone (-9.6%) suite à un warning à l'issue de sa publication de résultats. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 octobre, le portefeuille, composé de 57 titres, est investi à 94%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représentent 7.4% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Somfy (+33.2%) porte par l'offre de rachat des minoritaires par la famille actionnaire, Eramet (+21.6%) et Maisons du monde (+18.9%). A l'inverse La Française de l'énergie (-16%), LNA Santé (-12.2%) et Nexans (-11.1%) ont contribué négativement.

## Décembre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse MSCI Europe (-3.51%). La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et son taux de facilités de dépôt à 2.0%. Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. Luis de Guindos a averti que l'inflation est telle que la BCE est obligée de continuer à augmenter les taux d'intérêt et que les hausses de +50bps pourraient devenir la nouvelle norme. La BCE commencera à réduire son bilan à partir de début mars (15 Mds € par mois en moyenne jusqu'à fin juin puis ajusté au fil du temps). La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. Cette dernière a averti qu'elle « répondra avec vigueur » si elle perçoit des tensions inflationnistes persistantes. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). Elle prévoit de nouvelles hausses des taux en 2023 pour ramener l'inflation à l'objectif de +2% à terme. En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à - 0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat (JBG) à 10 ans à 0%. Les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz, qui permettra de plafonner les prix du gaz dès que les prix observés sur le TTF (indice de référence européen) atteindront 180 €/MWh durant 3 jours. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7

et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production (soit une réduction de 2 millions de bpj jusqu'à fin 2023). La Chine (et Hong Kong) a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre. Désormais, le gouvernement autorise certains cas positifs au Covid à effectuer leur quarantaine à domicile. La Chine a également assoupli les conditions d'entrées des voyageurs étrangers en 2023 (à partir du 8 janvier) en supprimant la quarantaine obligatoire qui avait été mise en place en mars 2020. Plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Sur le front économique, en zone euro, la confiance des consommateurs s'est améliorée à -22.2 en décembre (vs -23.9 en novembre). L'IPC a ralenti à +10.1% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre) et le PIB a progressé de +2.3% yoy au T3 (vs estimation préliminaire à +2.1%). Cependant, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +8,4% en 2022 avant de revenir à +6,3% en 2023. Elle a également relevé ses prévisions de croissance pour 2022 à +3.4% (vs +3.1% précédemment), mais les a abaissées à +0.5% pour 2023 (vs +0.9% auparavant). En Allemagne, l'IFO prévoit désormais une récession limitée à -0.1% en 2023 (vs -0.3% auparavant) avec une contraction du PIB lors du S1 2023 et un rebond lors du S2. Au Royaume-Uni, l'IPC a ralenti à +10.7% yoy en novembre (vs +11.1% en octobre) et le PIB a progressé de +1.9% yoy au T3 (vs PIB préliminaire à +2.4% / +4.4% au T2). Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.1% yoy en novembre (vs +7.7% en octobre) et le PIB annualisé a progressé de +3.2% yoy au T3 (vs estimation préliminaire de +2.9%). La FED s'attend désormais à un ralentissement de l'inflation à +3.1% en 2023 (vs +2.8% en septembre), mais elle a abaissé ses prévisions de croissance à +0.5% (vs +1.2% auparavant) pour 2023. Au Japon, l'IPC (hors produits frais) a progressé à un niveau record depuis 41 ans à +3.7% yoy en novembre et le PIB annualisé a baissé de -0.8% qoq au T3 (vs +3.2% au T2). En Chine, l'IPC a ralenti à +1.6% yoy en novembre (vs +2.1% en octobre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en novembre (vs consensus de -1.5%). Le secteur des BANQUES (+0.1%) et des ASSURANCES (-0.3%) ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la TECHNOLOGIE (-7.3%) - secteur le plus cher de la cote en termes de PE - a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 décembre, le portefeuille, composé de 57 titres, est investi à 91.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 86.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 5.2% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Bénéteau (+30.7%), Ekinops (+19.6%) et Manitou (+13.5%). A l'inverse, EuroAPI (-18.9%), GTT (-15.4%) et Waga Energy (-10.38%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéficiaires sur GTT, Exail, Ipsos et Séché Environnement, pour nous repositionner sur Esker et Bénéteau.

## Janvier 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse (MSCI Europe +6.79%) dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. Sur le plan géopolitique, Vladimir Poutine a annoncé un cessez-le-feu les 6 et 7 janvier, dénoncé par l'Ukraine. Plusieurs personnalités avaient exhorté Vladimir Poutine à faire cesser temporairement les combats à l'occasion du 7 janvier, jour de Noël dans le monde orthodoxe. En Chine, la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Aux US, le plafond de la dette US a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque l'économie stagnante, des taux de chômage en modeste hausse, une pression sur les salaires élevés, une légère augmentation des dépenses et un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans (+/- 50bps vs 0%). Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

+1.7% vs +3.0% auparavant. US +0.5% vs +2.4% ; Europe +0.1% vs +1.5%, Chine +4.3% vs +5.2%. En Zone Euro, le taux de chômage reste inchangé en novembre à 6.5% de la population active. Le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2% yoy, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France, la production industrielle est en hausse de +2% sur un mois en novembre, après deux mois consécutifs de baisse. L'inflation a ralenti à +5.9% sur un an en décembre après 6.2 % en novembre. L'Allemagne, enregistre une stagnation de l'économie au T4 et une progression de 1.9% sur l'ensemble de l'année 2022. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre (vs cons 3.7%) et les chiffres du département du Travail sont ressortis meilleurs que prévu avec 223.000 emplois non-agricoles créés le mois dernier (vs cons 203k). Le CPI baisse de -0.1% MoM en décembre et enregistre son premier recul mensuel depuis plus d'un an. En Chine, le CPI du mois de décembre +1.8% yoy en ligne avec les attentes, après +1.6% yoy au mois de novembre. Au Japon, l'inflation atteint les +4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que de l'électricité et du gaz. Au UK, le nombre de voitures produites a chuté de -9.8% à 775 014, la pire année depuis 1956. Alors que la Chine, exporte davantage de véhicules que l'Allemagne, une hausse de +54% en 2022 soit 3.11m d'unités vs 2.61m en Allemagne. Côté marchés, le secteur de la distribution (+17.2%) a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs (+14.8%) a surperformé, porté par le secteur aérien qui profite par ailleurs des chiffres de trafic en forte hausse. A l'inverse, le secteur alimentation boisson et tabac (+0.9%) est pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/resilience mise en évidence par la pandémie, Préparer l'avenir post covid : Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 décembre, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 96%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.7% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 8.3% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été GL Events (+32.23%), HRS (+25.68%) et Séché Environnement (+11.58%). A l'inverse SES Imagotag (-5.74%), OVH (-4%) et Neurones (0.13%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéficiaires sur Neurones, Infotel, Ipsos et Manitou pour nous repositionner sur Pierres et Vacances, Quadient, Voltalia, et Exel industrie.

## Février 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de février en hausse de +1.7%, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. Un général de l'armée de l'air américaine prévoit une guerre entre les États-Unis et la Chine en 2025 et demande aux officiers sous ses ordres de s'y préparer. L'armée américaine a abattu le ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait bien d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le Secrétaire d'état US Antony Blinken et le Conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. Les Pays-Bas ont annoncé la restriction du nombre de diplomates russes autorisés à l'ambassade à La Haye et la fermeture prochaine de son consulat à Saint-Pétersbourg. L'Allemagne indique que l'Ukraine s'appête à recevoir 100 chars Leopard1 dans les prochains mois. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, (une 8ème hausse d'affilée, la plus faible depuis mars 2022), la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. J. Powell a déclaré que la banque centrale devait encore réduire son bilan pendant quelques années. Il a indiqué par ailleurs que la Fed pourrait augmenter encore davantage ses taux au regard de la qualité des derniers chiffres économiques. Christine Lagarde a réaffirmé l'intention de l'institution de relever ses taux de 0,5% en mars. La BOE a signalé que les responsables politiques étaient prêts à réduire la vitesse de leurs hausses de taux, précisant qu'il y avait un risque de "over-tightening" si le rythme des derniers mois se poursuivait. La Chine laisse ses taux inchangés, 5 ans à 4.3% et 1 an à 3.6% (comme attendu). Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

+2.7% à +2.9%, (Russie de -2.3pts à +0.3%, US de +1pt à +1.4%) et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023, le gouvernement est plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. Les US, enregistrent une hausse des chiffres de l'emploi : 517.000 emplois non-agricoles créés vs 260.000 en décembre. Les inscriptions au chômage ont diminué lors de la semaine au 28 janvier, à 183.000 contre 186.000 la semaine précédente. Au UK, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année (contraction 0.5%, contre +0.2% prévu initialement), et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Sur le plan économique, baisse des ventes au détail dans la Zone Euro de -2.7% en décembre en glissement mensuel et de 2.8% en glissement annuel. La Commission européenne relève sa prévision de croissance économique dans la zone euro à +0.9% en 2023 vs +0.3% prévu en novembre. L'indice des prix à la consommation en hausse de 8,6% en rythme annuel en janvier. Au UK, sur un an, la croissance du PIB a décéléré à 0.4% au T4, conformément également aux attentes, vs +1.9% au T3. En France, la Banque de France table sur une légère croissance du PIB (+0.1%) au 1er trimestre. Aux US, les inscriptions au chômage ont augmenté plus que prévu lors de la semaine au 4 février, à 196.000 contre 183.000 la semaine précédente. Hausse de l'inflation de 0,6% sur un mois en janvier, du jamais vu depuis juin, et de 5,4% sur un an, contre respectivement 0,5% et 5% anticipés par le consensus. En Chine, accélération du CPI à +2.1% en janvier (cons 2.1%) après 1.8% en décembre. PPI -0.8% (cons -0.5%). Au Japon, l'inflation atteint son plus haut niveau depuis 41 ans avec un CPI en hausse de +4.2%. Du côté des secteurs, meilleure performance de l'indice pour le secteur AUTO (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, avec un FCF >10Mds € pour la première fois et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Ferrari (+7.1%) a relevé sa guidance EBITDA 2023e. Les BANQUES (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publication de résultats meilleurs qu'attendu au T4. Santander (+16.2%) profite de bons résultats 2022 et d'un plan stratégique ambitieux dévoilé le dernier jour du mois. L'ENERGIE (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/sh pour le T4 2022 (en hausse de +50% par rapport au trimestre précédent) et verser un dividende extraordinaire en espèces de 0,60 \$/sh pour le T4 2022 (contre 0,70 \$/sh au 3T22). Le secteur des MATIERES PREMIERES (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel, le mineur devant faire face aux "effets des bouleversements" de l'économie mondiale. L'IMMOBILIER (-2.1%) est pénalisé par la hausse des taux alors que le 10 ans allemand a progressé de 2.28% à 2.65%. Kojamo (-11.1%) a annoncé des dépréciations d'actifs importantes dans le cadre de sa publication de résultats FY. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, -Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, -Préparer l'avenir post covid Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 28 février, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 96.8%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 4.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été LISI (+21.8%), Beneteau (+11.85%) et Pierre et Vacances (+12.6%). A l'inverse Xilam (-15.4%), HRS (-14.4%) et Innate Pharma (-12.5%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Seche environnement, Ipsos et Ekinops pour nous repositionner sur Pierre et Vacances et Eramet. Nous avons également participé au reclassement des titres Hydrogen Refueling Solution.

## Mars 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Après une forte performance en début d'année, le MSCI EUROPE clôture le mois de mars en léger repli (-0.07%) avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines puis de Credit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux US et suite au rachat de Credit Suisse par UBS en Europe. La situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes de son portefeuille de Treasuries, nécessaire pour faire face aux retraits de dépôts des clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en fermant Signature

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Bank, après Silicon Valley Bank et Silvergate Capital. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En Europe, le principal actionnaire de Credit Suisse (qui détient 10% du capital), la Saudi National Commercial Bank a déclaré ne pas vouloir suivre une éventuelle augmentation de capital. Le titre a ainsi continué son décrochage en chutant de -34.5% entre la fin février et le 17 mars. Le 20 mars le titre a perdu -55.94% suite à l'annonce du rachat par UBS (négocié au cours du WE) avec la Finma pour 3Mds CHF qui a en parallèle décidé de déprécier les AT1 de -16Mds CHF, à 0. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément. Le ministère de la défense taïwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux US, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance : la hausse des prix devrait ainsi s'établir à +5,3% cette année (+6,3% projeté en décembre), à +2,9% l'an prochain (vs +3,4%) et +2,1% en 2025 (vs +2,3%). La croissance de l'économie de la zone euro est, quant à elle, évaluée à +1% en 2023 (vs +0,5% en décembre), +1,6% l'an prochain (vs +1,9%) et en 2025 (vs +1,8%). Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant jeudi soir que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques, contrairement à ce qu'elle avait dit précédemment. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023, après +3.2% l'année dernière vs +2.2% dans les dernières prévisions du mois de novembre. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. Au UK, l'inflation est en hausse de +10.4% yoy vs cons +9.9% au mois de février. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. L'Indice des prix à la consommation harmonisé a reculé moins que prévu en mars, passant de +7.3% à +6.6% (consensus : +6.5%). Parallèlement, le CPI national a aussi diminué, passant de +6,3% à +5,6%. L'Allemagne enregistre une baisse inattendue des ventes au détail en février, de 1,3% en termes réels sur un mois. Aux US, l'indice core PCE des dépenses de consommation personnelle aux USA a baissé à +4.6% sur un an en février contre +4.7% attendus par le marché. Les dépenses des ménages se sont également stabilisées. L'indice ISM des services est ressorti en baisse à 55,1 contre 55,2 en janvier. Nous avons enregistré une inversion prononcée de la courbe des taux le mercredi 8 mars, le 2 ans US à 5.06% (un record depuis 2007) est désormais +1pt au-dessus du 10 ans à 3.99%. En Chine, l'indice PMI des services s'est établi à 55,0 le mois dernier, après 52,9 en janvier. Au Japon, l'inflation YoY a décéléré à +3.4% vs consensus +3.3% et +4.4% précédemment. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et de croissance : information technologie (+6.2%), services aux collectivités (+4.11%) et Santé (+4.04%). A l'inverse la volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers (-8.85%) et immobilier (-15.05%). Dans ce contexte, les petites et moyennes valeurs sont particulièrement pénalisées. Bilan des principales positions du mois Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté/résilience mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 mars, le portefeuille, composé de 62 titres, est investi à 97%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92.2% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représentent 4.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été LNA santé (+15.1%), Vetoquinol (+10.2%) et Chargeurs (+9.7%). A l'inverse, Mersen (-8%), Beneteau (-8.7%) et Voltalia (-18%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons coupé nos position sur Xilam et EuroApi pour nous réinvestir sur ID logistics, Equasens et Compagnie des Alpes.



# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR AMBITION FRANCE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Ambition France - I en devise EUR : -3,10%,
- Part CPR Ambition France - P en devise EUR : -4,07%,
- Part CPR Ambition France - R en devise EUR : -3,49%,
- Part CPR Ambition France - SI en devise EUR : -2,81%,
- Part CPR Ambition France - T en devise EUR : -2,67%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ESG I	20 432 956,20	20 428 234,62
VOLTALIA	3 500 805,39	1 853 170,91
Quadiant SA	2 905 884,19	933 423,64
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	3 013 711,30	697 480,16
EUROAPI SASU	1 872 530,71	1 527 587,62
ID LOGISTICS GROUP	2 444 853,54	908 052,74
MAISONS DU MONDE	708 032,05	2 451 864,07
BENETEAU	1 298 984,50	1 587 220,58
MANITOU BF	927 553,03	1 603 049,70
GENERIX GROUP		2 439 240,00

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

### VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

#### Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été mise à jour suite au changement d'adresse du siège social de :

**CACEIS Bank** (*dépositaire/conservateur*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)*

**CACEIS Fund Administration** (*gestionnaire comptable par délégation*)  
Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481  
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)*

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :



# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

## • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

#### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR Ambition France

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR Ambition France,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Ambition France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>102 424 219,91</b>	<b>102 781 662,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>100 057 383,18</b>	<b>102 781 662,49</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	100 057 383,18	102 781 662,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 366 836,73</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 366 836,73	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>213 244,75</b>	<b>7 560,52</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	213 244,75	7 560,52
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>543 965,11</b>	<b>4 360 767,27</b>
Liquidités	543 965,11	4 360 767,27
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>103 181 429,77</b>	<b>107 149 990,28</b>

## Bilan Passif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	97 270 092,99	101 864 512,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 647 138,68	
Report à nouveau (a)	1 040 019,83	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-936 174,72	3 747 353,96
Résultat de l'exercice (a,b)	1 741 194,95	1 252 226,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>102 762 271,73</b>	<b>106 864 093,05</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>419 158,04</b>	<b>285 897,23</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	419 158,04	285 897,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>103 181 429,77</b>	<b>107 149 990,28</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-Bilan au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 156,93	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 014 609,71	1 506 878,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 019 766,64</b>	<b>1 506 878,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 800,46	19 936,09
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>11 800,46</b>	<b>19 936,09</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 007 966,18</b>	<b>1 486 942,89</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	221 306,95	281 538,39
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 786 659,23</b>	<b>1 205 404,50</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-45 464,28	46 821,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 741 194,95</b>	<b>1 252 226,38</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.



# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013532744 - Part CPR AMBITION FRANCE Part R : Taux de frais maximum de 0,90% TTC,  
FR0013532710 - Part CPR AMBITION FRANCE Part P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC,  
FR0013532751 - Part CPR AMBITION FRANCE Part T : Taux de frais maximum de 0,05% TTC,  
FR0013532728 - Part CPR AMBITION FRANCE Part I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC,  
FR0013532736 - Part CPR AMBITION FRANCE Part SI : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CPR AMBITION FRANCE Part I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR AMBITION FRANCE Part P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR AMBITION FRANCE Part R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR AMBITION FRANCE Part SI	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR AMBITION FRANCE Part T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>106 864 093,05</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 725 600,98	98 553 399,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 581 437,51	-11 211 563,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 280 221,50	6 696 705,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 057 325,91	-2 747 654,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-203 572,50	-224 415,13
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 870 475,19	14 592 217,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	10 721 742,14	14 592 217,33
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-14 592 217,33	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-181 491,92	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 786 659,23	1 205 404,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>102 762 271,73</b>	<b>106 864 093,05</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							543 965,11	0,53
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	543 965,11	0,53								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	213 244,75
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>213 244,75</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	328 088,92
	Frais de gestion fixe	72 877,10
	Autres dettes	18 192,02
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>419 158,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-205 913,29</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	50,932	6 851 694,05
Parts rachetées durant l'exercice	-6,988	-946 682,65
Solde net des souscriptions/rachats	43,944	5 905 011,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63,495	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	9 304,838	1 206 185,61
Parts rachetées durant l'exercice	-39 500,220	-5 209 016,20
Solde net des souscriptions/rachats	-30 195,382	-4 002 830,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 159,525	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41,177	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,000	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 739,847	667 721,32
Parts rachetées durant l'exercice	-34 419,350	-3 425 738,66
Solde net des souscriptions/rachats	-27 679,503	-2 758 017,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	254 129,265	

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  37 861,63 0,50
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  39 128,49 1,50
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  47,53 0,89
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  131 012,68 0,20
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  13 256,62 0,05

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/03/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital  Autres engagements reçus Autres engagements donnés	



## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 366 836,73
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	2 318 289,55
	FR0010979278	CPR MONETAIRE ESG I	48 547,18
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 366 836,73</b>

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 040 019,83	
Résultat	1 741 194,95	1 252 226,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>2 781 214,78</b>	<b>1 252 226,38</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	119 065,30	29 525,93
<b>Total</b>	<b>119 065,30</b>	<b>29 525,93</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 609,54	-6 334,21
<b>Total</b>	<b>8 609,54</b>	<b>-6 334,21</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	55,85	37,40
<b>Total</b>	<b>55,85</b>	<b>37,40</b>

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice	2 177 310,41	1 038 496,90
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 177 310,41</b>	<b>1 038 496,90</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		188 811,87
Report à nouveau de l'exercice		1 688,49
Capitalisation	476 173,68	
<b>Total</b>	<b>476 173,68</b>	<b>190 500,36</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	254 129,265	281 808,768
Distribution unitaire		0,67
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 647 138,68	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-936 174,72	3 747 353,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>2 710 963,96</b>	<b>3 747 353,96</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	237 338,07	96 709,46
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>237 338,07</b>	<b>96 709,46</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-18 131,61	225 805,03
<b>Total</b>	<b>-18 131,61</b>	<b>225 805,03</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-49,49	206,01
<b>Total</b>	<b>-49,49</b>	<b>206,01</b>

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 872 692,35	2 479 506,21
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 872 692,35</b>	<b>2 479 506,21</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	619 114,64	945 127,25
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>619 114,64</b>	<b>945 127,25</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>106 864 093,05</b>	<b>102 762 271,73</b>
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part I en EUR</b>		
Actif net	2 676 789,36	8 424 025,87
Nombre de titres	19,551	63,495
Valeur liquidative unitaire	136 913,16	132 672,27
+/- values nettes unitaire non distribuées	4 946,52	3 737,90
Capitalisation unitaire sur résultat	1 510,20	1 875,19
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part P en EUR</b>		
Actif net	6 132 744,93	1 966 422,54
Nombre de titres	45 354,907	15 159,525
Valeur liquidative unitaire	135,21	129,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,97	-1,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13	0,56
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part R en EUR</b>		
Actif net	5 611,39	5 415,78
Nombre de titres	41,177	41,177
Valeur liquidative unitaire	136,27	131,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,00	-1,20
Capitalisation unitaire sur résultat	0,90	1,35
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part SI en EUR</b>		
Actif net	68 753 399,21	66 823 932,15
Nombre de titres	500,000	500,000
Valeur liquidative unitaire	137 506,79	133 647,86
+/- values nettes unitaire non distribuées	4 959,01	3 745,38
Report à nouveau unitaire sur résultat	2 076,99	4 354,62

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023
<b>Part CPR AMBITION FRANCE Part T en EUR</b>		
Actif net	29 295 548,16	25 542 475,39
Nombre de titres	281 808,768	254 129,265
Valeur liquidative unitaire	103,95	100,50
+/- values nettes unitaire non distribuées	3,35	2,43
Distribution unitaire sur résultat	0,67	
Crédit d'impôt unitaire		
Capitalisation unitaire sur résultat		1,87

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ABEO SA	EUR	25 000	440 000,00	0,43
AFYREN SAS	EUR	52 343	230 309,20	0,22
ASSYTEM BRIME	EUR	67 938	2 928 127,80	2,85
AUBAY	EUR	56 437	2 669 470,10	2,60
BENETEAU	EUR	190 268	2 930 127,20	2,85
BONDUELLE SA	EUR	103 978	1 249 815,56	1,21
CARBIOS	EUR	30 959	1 107 713,02	1,08
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	139 425	2 169 453,00	2,11
CIE DES ALPES	EUR	224 747	2 876 761,60	2,80
DELTA PLUS GROUP	EUR	14 438	1 025 098,00	1,00
EKINOPS	EUR	337 331	2 975 259,42	2,89
Equasens	EUR	34 675	2 486 197,50	2,42
ERAMET	EUR	10 192	980 470,40	0,95
ESKER SA	EUR	6 569	861 852,80	0,84
EUROAPI SASU	EUR	23 640	248 811,00	0,24
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	174 678	3 297 920,64	3,21
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	40 344	792 356,16	0,77
EXEL INDUSTRIES	EUR	12 132	605 386,80	0,59
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	7 598	715 731,60	0,69
GENFIT	EUR	109 111	403 710,70	0,39
GL EVENTS	EUR	105 646	2 334 776,60	2,27
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	66 611	1 258 947,90	1,23
ID LOGISTICS GROUP	EUR	18 261	5 003 514,00	4,87
IMERYS EX IMETAL	EUR	21 354	849 889,20	0,83
INFOTEL	EUR	41 966	2 375 275,60	2,31
INNATE PHARMA	EUR	360 706	968 134,90	0,94
IPSOS	EUR	35 313	2 016 372,30	1,96
KALRAY SADIR	EUR	36 701	572 535,60	0,56
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	76 097	2 085 057,80	2,03
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	30 644	1 146 085,60	1,12
LDC SA	EUR	9 845	1 112 485,00	1,08
LECTRA SA	EUR	15 914	578 473,90	0,57
LINEDATA SERVICES	EUR	35 477	1 582 274,20	1,54
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	133 484	3 257 009,60	3,17
LNA Sante SA	EUR	37 783	1 261 952,20	1,23
MANITOU BF	EUR	28 400	610 600,00	0,59
MERSEN	EUR	96 721	3 970 397,05	3,86
NEURONES	EUR	52 319	2 003 817,70	1,95
NEXANS SA	EUR	12 048	1 102 392,00	1,07
OVH GROUPE SAS	EUR	72 817	838 123,67	0,81
PIERRE & VACANCES	EUR	1 273 743	2 114 413,38	2,05



## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	217 104	506 937,84	0,49
Quadient SA	EUR	188 562	3 164 070,36	3,08
ROBERTET	EUR	2 335	2 050 130,00	2,00
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	29 862	3 087 730,80	3,01
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	45 104	672 951,68	0,65
SES IMAGOTAG SA	EUR	18 959	2 074 114,60	2,02
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	58 434	2 933 386,80	2,86
SOPRA STERIA	EUR	6 755	1 305 741,50	1,27
SPIE SA	EUR	70 115	1 874 875,10	1,83
SYNERGIE	EUR	54 316	1 803 291,20	1,76
THERMADOR GROUPE	EUR	15 981	1 570 932,30	1,53
VETOQUINOL	EUR	26 725	2 365 162,50	2,30
VILMORIN & CIE	EUR	55 990	2 438 364,50	2,37
VIRBAC SA	EUR	2 676	792 096,00	0,77
VOLTALIA	EUR	66 290	967 834,00	0,95
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	45 324	1 112 704,20	1,08
WAVESTONE	EUR	46 393	2 062 168,85	2,01
XILAM ANIMATION	EUR	12 091	328 270,65	0,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>99 147 863,58</b>	<b>96,48</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ABIVAX SA	EUR	73 062	507 780,90	0,50
LHYFE SAS	EUR	54 510	401 738,70	0,39
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>909 519,60</b>	<b>0,89</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>100 057 383,18</b>	<b>97,37</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>100 057 383,18</b>	<b>97,37</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	2,306	2 318 289,55	2,25
CPR MONETAIRE ESG I	EUR	2,374	48 547,18	0,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 366 836,73</b>	<b>2,30</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 366 836,73</b>	<b>2,30</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 366 836,73</b>	<b>2,30</b>
<b>Créances</b>			<b>213 244,75</b>	<b>0,21</b>
<b>Dettes</b>			<b>-419 158,04</b>	<b>-0,41</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>543 965,11</b>	<b>0,53</b>
<b>Actif net</b>			<b>102 762 271,73</b>	<b>100,00</b>

Parts CPR AMBITION FRANCE Part SI	EUR	500,000	133 647,86
Parts CPR AMBITION FRANCE Part I	EUR	63,495	132 672,27
Parts CPR AMBITION FRANCE Part T	EUR	254 129,265	100,50
Parts CPR AMBITION FRANCE Part R	EUR	41,177	131,52
Parts CPR AMBITION FRANCE Part P	EUR	15 159,525	129,71

## Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Ambition France

Identifiant d'entité juridique :  
9695006V0AQW4I99CI34

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **60,83%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.272 (C-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.088 (D+)**.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions

environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de

notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2022 au 31/03/2023**

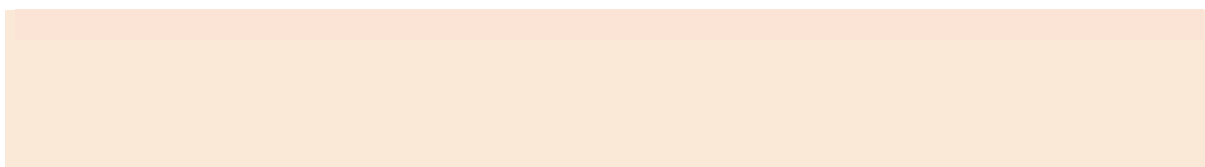
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ID LOGISTICS GROUP	Fret aérien et logistique	4,87%	FRA
MERSEN	Équipement électrique	3,86%	FRA
GROUPE GORGE	Machines	3,21%	FRA
LISI (EX-GFI INDUST)	Aérospatiale et défense	3,17%	FRA
QUADIENT SA	Matériel informatique	3,08%	FRA
SECHE ENVIRONMENT	Services et fournitures commerciaux	3,00%	FRA
EKINOPS	Matériel de communication	2,89%	FRA
SII	Services informatiques	2,85%	FRA
BENETEAU	Produits de loisirs	2,85%	FRA
ASSYSTEM	Services professionnels	2,85%	FRA
COMPAGNIE DES ALPES	Hôtels, Restaurants & Loisirs	2,80%	FRA
AUBAY	Services informatiques	2,60%	FRA
EQUASENS	Technologie des soins de santé	2,42%	FRA
VILMORIN CIE	Produits alimentaires	2,37%	FRA
INFOTEL	Services informatiques	2,31%	FRA

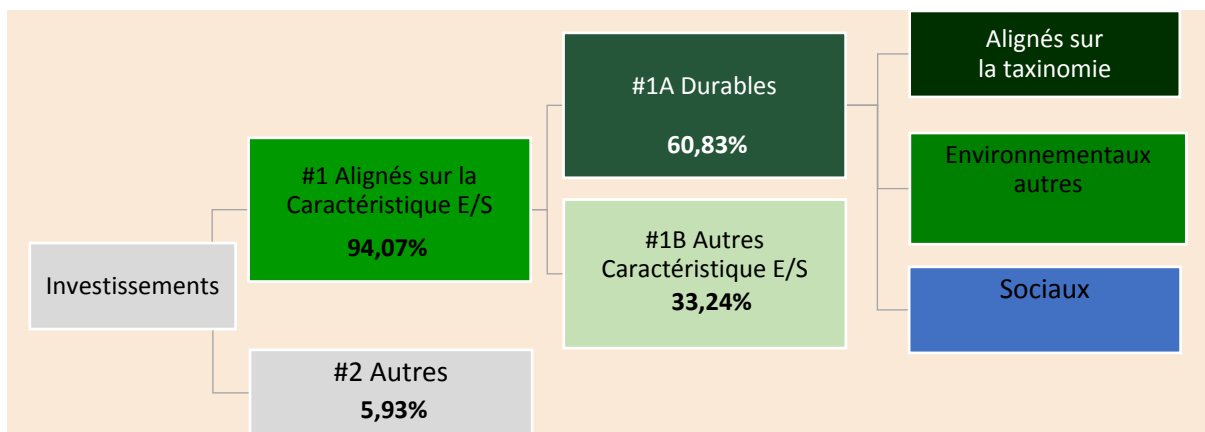


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Services informatiques</i>	14,57%
<i>Services et fournitures commerciaux</i>	8,10%
<i>Machines</i>	6,11%
<i>Équipement électrique</i>	4,93%
<i>Fret aérien et logistique</i>	4,87%
<i>Hôtels, Restaurants &amp; Loisirs</i>	4,85%



<i>Produits alimentaires</i>	4,67%
<i>Services professionnels</i>	4,60%
<i>Chimie</i>	3,95%
<i>Pharmacie</i>	3,31%
<i>Pétrole et Gaz</i>	3,28%
<i>Produits de loisirs</i>	3,28%
<i>Aérospatiale et défense</i>	3,17%
<i>Matériel informatique</i>	3,08%
<i>Logiciels</i>	2,94%
<i>Matériel de communication</i>	2,89%
<i>Technologie des soins de santé</i>	2,42%
<i>Fonds</i>	2,30%
<i>Conglomérats Industriels</i>	2,11%
<i>Biens ménagers durables</i>	2,03%
<i>Équipement électronique, instruments et composants</i>	2,02%
<i>Médias</i>	1,96%
<i>Biotechnologie</i>	1,83%

<i>Sociétés commerciales et distributeurs</i>	<i>1,53%</i>
<i>Fournisseurs et services de soins de santé</i>	<i>1,23%</i>
<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,95%</i>
<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	<i>0,94%</i>
<i>Bâtiments</i>	<i>0,83%</i>
<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	<i>0,56%</i>
<i>Divertissement</i>	<i>0,32%</i>
<i>Liquidités</i>	<i>0,37%</i>



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

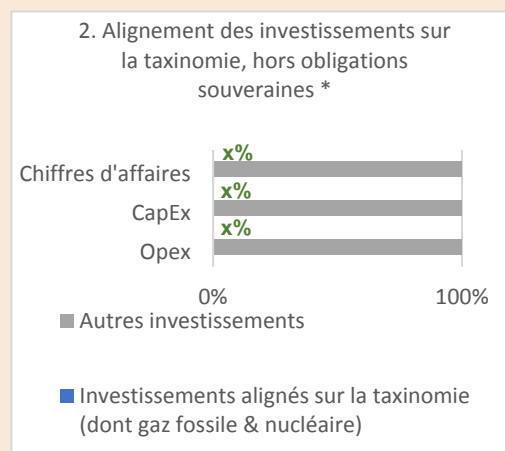
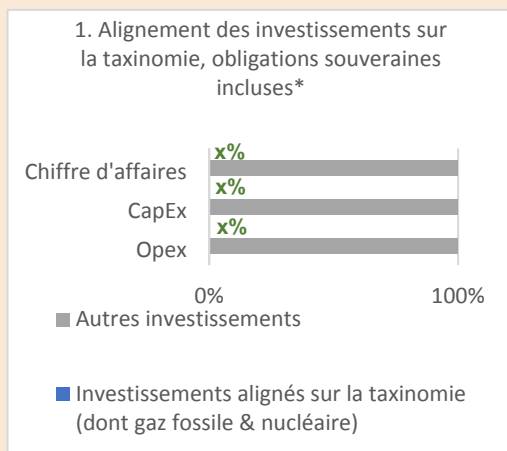
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour

refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Le symbole représente des investissements



durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.